

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-huitième séance – Mardi 17 octobre 2017, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Alia Chaker Mangeat, M. Sami Gashi, M^{me} Christina Kitsos et M. Gazi Sahin.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 5 octobre 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 octobre et mercredi 18 octobre 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone seront absents demain à la séance de 17 h.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de réserver d'ores et déjà dans vos agendas les lundis 22 janvier, 26 mars et 16 avril 2018, dans l'éventualité de séances supplémentaires dont la tenue reste à confirmer.

Nous avons reçu la lettre de démission du conseil de la Fondation d'art dramatique (FAD) de M^{me} Marie-Pierre Theubet, démission qui sera effective à partir du moment où sera désigné-e son-sa remplaçant-e. Nous donnons lecture de ce courrier – si nous pouvons obtenir un peu de silence... (*Brouhaha.*) Nous attendons le silence! Y compris de la part du «petit foyer» libéral-radical, au fond de la salle!

Lecture de la lettre:

Genève, le 21 juin 2017

Concerne: Démission du conseil de la Fondation d'art dramatique (FAD)

Monsieur le président,

Après sept ans passés au sein du conseil de la Fondation d'art dramatique, c'est avec regret que je présente aujourd'hui ma démission, ne pouvant plus cumuler deux mandats, celui de siéger au Conseil municipal et celui de siéger dans une commission extraparlamentaire.

Cette démission deviendra effective dès que le Parti des Verts, section Ville de Genève, désignera une candidate ou un candidat dont la nomination sera validée par un vote du Conseil municipal.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Monsieur le président, mes meilleures salutations.

Marie-Pierre Theubet
Conseillère municipale

Copies: M. Thomas Boyer, président de la FAD
M^{me} Marjorie de Chastonay, présidente des Verts, section Ville de Genève

Le président. Il est pris acte de cette démission. L'élection du remplaçant ou de la remplaçante de M^{me} Theubet figure au point 5 de notre ordre du jour.

Nous avons également reçu la lettre de démission du Conseil municipal de notre collègue M^{me} Sandrine Burger, avec effet dès aujourd'hui à 19 h. Nous en donnons lecture.

Lecture de la lettre:

Genève, le 8 octobre 2017

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je vous écris aujourd'hui pour vous faire part de ma décision de démissionner du Conseil municipal de la Ville de Genève le mardi 17 octobre 2017 à 19 h.

J'aurais pu prétendre avoir des soucis de santé, un changement dans ma vie professionnelle ou même privée, mais il n'en est rien. Si aujourd'hui j'ai pris cette décision, c'est tout simplement parce que la petite flamme qui m'a permis de m'engager avec fougue et passion durant ces dix dernières années comme conseillère municipale s'est aujourd'hui éteinte, et je n'envisage pas une seule seconde de continuer mon mandat par pur devoir. En effet, selon moi, la charge de conseillère municipale, pour être menée le mieux possible, nécessite un engagement tel que je ne peux l'envisager sans véritable envie.

Après plusieurs semaines de réflexion, il est aujourd'hui clair pour moi que le temps est venu de tourner cette page de mon histoire. Mais croyez-moi, une

chose est d'ores et déjà certaine, je ne pourrai jamais oublier ces dix années passées au sein du Conseil municipal, car elles m'auront incontestablement marquée à jamais. En effet, si je suis restée fidèle à mes valeurs et à mon engagement en faveur d'un environnement plus sain et durable, la femme que je suis, elle, a bien changé. Elle est bien loin, la Sandrine qui craignait de s'exprimer en public et qui a prêté serment, quelque peu tremblotante, un jour de juin 2007. Aujourd'hui, grâce à ces années passées parmi vous, à cette «thérapie de choc» appelée Conseil municipal qui m'a non seulement vue assumer mon rôle d'élue, mais aussi celle de présidente de commissions et de cheffe de groupe, je suis devenue plus sûre de moi, j'ai appris à débattre, à négocier, et je ne crains plus de parler en public. Cerise sur le gâteau, je suis même aujourd'hui capable de discourir à un rythme dit normal, ce que des dizaines d'enseignants, de l'école primaire à l'université, n'ont jamais réussi à m'apprendre!

Dix ans... Si, pour certains «piliers» parmi vous, cela peut sembler peu, pour moi c'est une éternité. Et lorsque je me retourne sur ces dix dernières années, je remarque qu'il n'y a pas que moi qui ai changé; c'est l'atmosphère globale de cette enceinte qui a, elle aussi, évolué, et malheureusement pas pour le meilleur. Je ne voudrais pas jouer à la vieille rabat-joie qui donne des leçons avant de refermer la porte derrière elle, mais les faits sont là: alors que, il y a encore quelques années, partis de gauche et de droite s'opposaient, ce qui est tout ce qu'il y a de plus naturel, cela se faisait cependant dans un véritable esprit de débat, des négociations étaient possibles pour trouver des solutions innovantes, car tous avaient, dans le fond, la même envie, à savoir vouloir construire quelque chose de bon pour notre cité.

Or, depuis quelque temps, j'ai le sentiment que cet esprit s'est envolé, ne laissant place qu'à des affrontements stériles où chacun ne pense plus qu'à montrer qu'il est le plus fort ou à sortir la petite phrase bien sentie qui lui permettra de faire le *buzz*, comme on dit aujourd'hui. Résultat des courses: nos débats s'enlisent, plus rien de concret ne ressort de notre enceinte et la Ville fait du surplace, tandis que les citoyens ont le sentiment désagréable d'être abandonnés.

Je l'avoue, ce sentiment de blocage permanent a largement contribué à éteindre cette petite flamme dont je vous parlais en début de lettre. Alors, aujourd'hui, je pars vers d'autres horizons, pour continuer la lutte sur d'autres terrains et avec d'autres armes. Mais, je vous en conjure, vous qui allez continuer à siéger ici, ne restez plus ainsi figés dans vos postures politiciennes stériles, réapprenez à écouter l'autre, afin de pouvoir construire ensemble une ville dont nous puissions tous être fiers.

En espérant que mon vœu ne restera pas lettre morte, je tiens encore à vous dire merci pour toutes les belles rencontres que j'ai pu faire dans cette enceinte – les personnes se reconnaîtront – et adresser des remerciements particulièrement chaleureux à celle qui est notre maman à tous ici, Marie-Christine Cabussat.

Sur ces belles paroles, il ne me reste plus qu'à vous prier d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations les plus sincères.

Sandrine Burger

(Applaudissements nourris. Les conseillers municipaux et administratifs se lèvent.)

Le président. Je tiens à remercier M^{me} Burger pour cette lettre qui me paraît pertinente et dont nous devrions tous tirer les plus grands enseignements. Je donne la parole à M^{me} Theubet.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Notre Sandrine, fougueuse, a été élue en 2007 et elle démissionne en 2017, soit après dix ans de mandat de conseillère municipale. Elle a été vice-cheffe de groupe très longtemps, aux côtés de Sarah Klopmann, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, avant de reprendre la chefferie durant deux ans et demi. Elle a dû gérer des présences et des absences lors de séances de budget se jouant à une voix près. Elle est même sortie du lit pour venir voter et ainsi sauver un budget, alors qu'elle était grippée; on s'en souviendra toujours. Pour cela, elle a reçu un magnifique bouquet de fleurs!

Elle a siégé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pendant quelques années, à celle des pétitions à deux reprises – elle en a également assuré la présidence –, à la commission de l'informatique et de la communication qui est devenue par la suite la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, dont elle a aussi assuré la présidence; elle a siégé à la commission du règlement, à celle des naturalisations, à celle de l'aménagement et de l'environnement, à celle du logement durant plusieurs années – là encore, elle en a assumé la présidence. Depuis quelques mois, elle siège à la commission des travaux et des constructions.

Ainsi, Sandrine est une personne très expérimentée, une vraie mémoire du Conseil municipal pour ces dix ans – et elle a beaucoup de mémoire! Elle nous quitte, c'est une grande perte pour le groupe des Verts. Nous lui disons merci, merci, merci pour tout le travail effectué, et lui souhaitons plein succès dans tous les projets qu'elle mène – entre autres – en faveur des personnes sourdes au niveau suisse. De plus, elle continuera de s'engager avec les Verts et elle nous fera part de son expérience tout en alimentant nos discussions. Merci Sandrine, et bravo à toi! *(Applaudissements.)*

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chère Sandrine, je me souviens d'une petite anecdote datant de l'époque où j'étais président de la commission de l'informatique et de la communication, selon son appellation d'alors. La première fois que je me suis adressé à toi, j'ai dit: «Madame Burger» en prononçant «Burgé» à la française, et tu m'as tout de suite corrigé: «Burger» se prononce «Burguère» à l'allemande! C'est à partir de cet épisode-là que j'ai appris à te connaître.

Nous avons siégé ensemble dans cette commission pendant longtemps, tu l'as d'ailleurs toi aussi présidée. J'ai eu énormément de plaisir à travailler avec toi et à recevoir des avis toujours très pertinents de ta part. Tu as su porter la voix des Verts au sein de cette commission comme au sein du Conseil municipal. Mais, pour ma part, c'est surtout dans cette commission-là que j'ai véritablement appris à te connaître, puisque nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de siéger ensemble dans d'autres commissions.

Je t'ai aussi connue comme cheffe de groupe très efficace pour les Verts, à cette «époque glorieuse» des Verts où il y avait... Comment dirais-je? Des caractères forts au sein de ce groupe! Tu as su gérer cela avec beaucoup de classe, malgré les courants parfois divergents à l'interne. Tu l'as toujours bien fait, avec grand respect pour les autres – les membres de ton parti, mais aussi tous tes collègues du Conseil municipal.

Chère Sandrine, je ne peux que te souhaiter bon vent pour l'avenir. Merci encore pour ce que tu as apporté au Conseil municipal et à la Ville de Genève dans son ensemble. (*Applaudissements.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Au nom d'Ensemble à gauche et en mon nom propre, je tiens à te remercier, Sandrine, pour ton engagement au Conseil municipal et notre collaboration. En effet, nous avons eu de très nombreuses occasions de collaborer: à la commission de l'aménagement et de l'environnement, en tant que collègues mais aussi sous ta présidence; à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse; à celle des pétitions – notamment durant l'année où nous étions toutes les deux cheffe de groupe, ce qui demandait des échanges réguliers.

J'ai toujours apprécié chez toi l'autonomie de tes positions, la clarté et la précision de tes exposés sans mots superflus. Nous n'étions de loin pas toujours d'accord, mais il y a toujours eu du respect entre nous. C'est important pour moi et pour nous tous, ici, au Conseil municipal.

Notre dernière collaboration concernait la motion M-1201, intitulée «Pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville». C'est toi qui l'avais conçue et elle avait été largement cosignée. Nous avons effectué un travail important sur le handicap – ou, plutôt, sur ce que la Ville peut faire pour améliorer la vie

des personnes vivant avec un handicap. Ta motion nous a amenés à faire un tour d'horizon passionnant à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Le rapport M-1201 A vient d'être déposé. Nous penserons à toi lors du traitement de cet objet. Ton éclairage nous manquera, toi qui es si engagée par rapport à cette problématique.

Nous comprenons, bien sûr, qu'après dix ans de Conseil municipal vient un temps pour faire autre chose, s'engager ailleurs. Ensemble à gauche te souhaite le meilleur pour la suite et tes futurs engagements! (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (HP). Sandrine, je me permettrai ici le tutoiement. Il faut que tu saches que, pour des raisons d'économie, la lumière au bout du tunnel sera éteinte jusqu'à nouvel ordre... C'est une boutade, bien évidemment!

Tu as raison, Sandrine: nous sommes un parlement délibératif, or – je crois que tout le monde peut le constater – nous ne délibérons plus, ou presque plus, étant entendu que la délibération est un processus qui permet à chacun, en tant qu'individu, de se faire sa propre opinion et de décider de son vote en toute liberté et en toute connaissance de cause. Ce que je constate, pour ma part – comme toi, sans doute –, c'est que les votes au sein de ce parlement sont plutôt de nature monolithique et que, finalement, avant même la discussion sur chaque objet, on peut quasiment savoir quelles majorités en ressortiront. Il est donc vrai que nous ne délibérons plus, et je pense que c'est relativement dommage. Merci de nous avoir rappelé ces éléments relevant de l'éthique politique.

D'un point de vue tout à fait amical et personnel, j'aimerais te remercier aussi d'avoir su amener au sein de ce parlement la problématique des personnes handicapées, notamment sourdes et malentendantes, via la question du langage des signes. On sait que, de par tes occupations professionnelles, tu es très engagée dans ce domaine. Alors bonne route, Sandrine! Merci d'avoir été parmi nous et bon vent! Au revoir! (*Applaudissements.*)

M^{me} Albane Schlechten (S). Sandrine, à mon tour de te remercier au nom du groupe socialiste. A titre personnel, cela ne fait que deux ans que je te connais, depuis que nous siégeons ensemble; je n'ai donc pas beaucoup d'anecdotes à raconter. En revanche, j'ai fait appel à une personne anonyme – une ancienne collègue et camarade que tu reconnaîtras peut-être – dont j'ai reçu deux messages. Le premier est absolument invouable, du moins politiquement, je te l'épargnerai donc. Quant au deuxième, il contient une série de qualificatifs dont je voudrais te faire part: rigueur, respect de l'autre, loyauté, sens des responsabilités et de l'intérêt collectif, humour bien sûr, intelligence et fausse naïveté bien mise à profit...

Quant à moi, au nom du groupe socialiste, j'espère que nous te retrouverons de temps en temps pour des «afters-verveine» après nos caucus respectifs du jeudi soir à la rue des Voisins. A bientôt et bonne chance pour tes engagements présents et futurs! Merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (LR). Ma chère Sandrine, je siège avec toi depuis 2007 et je n'ai pu qu'apprécier ta gentillesse, ton respect, ton intégrité dont tu as fait preuve aussi bien dans les commissions qu'au sein de ce parlement. Les personnes comme toi, il y en a peu et c'est avec regret que mon groupe te voit partir. Je comprends et partage – et je ne suis pas la seule, parmi les libéraux-radicaux! – certaines des opinions que tu as exprimées dans ta lettre. Au nom de mon groupe et en mon nom propre, je te souhaite le meilleur tant au niveau professionnel que personnel. Tu nous manqueras beaucoup! (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Chère Sandrine, j'ai appris aujourd'hui même que tu nous quittais et je le regrette infiniment. Au cours de ces dix ans passés dans le même plénum, j'ai eu l'occasion de t'apprécier comme collègue, comme personne de connaissance avec qui avoir des échanges, comme présidente – avant moi – de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Tu as toujours été très consciencieuse, faisant preuve de beaucoup de diplomatie et de doigté. Nous te regretterons! Je te souhaite bonne route pour la suite. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Scherb (UDC). Madame Burger, je vous souhaite beaucoup de succès pour la suite de votre carrière – loin de nous, malheureusement. Le destin a voulu que nous ne siégions jamais en commission ensemble, raison pour laquelle c'est surtout ici, au sein du plénum, que j'ai pu apprécier la vivacité de votre verbe. Je vous réitère mes bons vœux, merci! (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai une communication à vous faire concernant les questions orales. Dans l'attente des conclusions de la commission du règlement sur le projet de délibération PRD-148 concernant les questions orales, mandat m'a été confié de faire respecter strictement les temps de parole prévus, soit une minute par question – pour un total de trente minutes au maximum équivalant donc à trente questions – et deux minutes par réponse.

Ah, excusez-moi, j'ai oublié le don d'honneur prévu pour M^{me} Burger! M. Bertinat, vice-président, est au taquet... (*Le don d'honneur est remis à M^{me} Burger. Applaudissements nourris.*)

Je continue avec la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) D-30.55, qui figure au point 8 de notre ordre du jour. Il en sera pris acte, à moins qu'une résolution urgente ne soit déposée dans les quinze premières minutes de la séance en cours pour demander l'exercice du droit d'opposition. Une résolution urgente nous a déjà été annoncée...

En ce qui concerne la modification des articles 90, alinéas 1 et 2, article 91, alinéa 1, article 92, alinéa 4 et article 125 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève, le Conseil d'Etat a approuvé le 19 septembre 2017 les modifications du règlement acceptées par le Conseil municipal dans la délibération PRD-145 au sujet des amendements de commission. Le Conseil municipal traitera désormais les délibérations, motions et résolutions telles qu'elles sont ressorties de commission, c'est-à-dire amendées le cas échéant. Il sera toujours possible de déposer des amendements en séance plénière pour revenir à la version initiale d'un texte. Cette règle s'applique aux rapports publiés à partir du 19 septembre 2017, date de l'approbation du Conseil d'Etat, et non à ceux publiés avant cette date. La présentation des rapports, à partir du 19 septembre 2017, est modifiée de façon à comporter tant la version initiale d'un texte que, le cas échéant, sa version amendée par la commission.

Le bureau a décidé de lier le traitement des rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A relatifs aux menus des restaurants scolaires. Il liera également les rapports PR-1234 A et M-1106 A sur la réfection de terrains de sport, notamment au centre sportif de Vessy.

Enfin, je rappelle aux membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication qu'ils sont convoqués demain mercredi 18 octobre à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret.

4. Election d'un ou d'une représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative (statuts de la fondation, art. 9.2.4) (RCM, art. 130, lettre A).

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer leur candidat.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche a le plaisir de vous présenter la candidature au conseil de la Fondation pour l'expression associative de M. Martin Schwartz, docteur en droit et avocat, aujourd'hui à la

retraite. Il a été professeur à l'École d'architecture et à l'Université de Genève, ainsi que président du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre. Il est membre du Parti du travail depuis de très longues années. Je vous remercie de bien accueillir cette candidature.

Le président. Comme il n'y a pas d'autre candidature, l'élection est tacite sur décision du bureau.

M. Martin Schwartz est élu.

5. Election d'un-e représentant-e Vert-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M^{me} Marie-Pierre Theubet, démissionnaire (statuts de la fondation du 28 mars 1979 modifiés par le Conseil municipal le 15 octobre 2008, art. 9 et 10) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole à M^{me} Marie-Pierre Theubet pour la présentation de la candidature émanant du groupe des Verts.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Je présente la candidature d'Antoine Maulini pour faire partie de la commission extraparlamentaire qu'est le conseil de la Fondation d'art dramatique (FAD). Beaucoup ici connaissent Antoine, qui a siégé durant une bonne année au Conseil municipal; il a dû le quitter, car il était et il est toujours comédien et danseur – comédien aux multiples talents, dirais-je! Pour ne désavantager ni *La Revue* ni les travaux du Conseil municipal, vu son indisponibilité, il avait pris la décision de démissionner de ce dernier. Ainsi, sur notre proposition, il représentera les Verts au conseil de la FAD.

Le président. Cette candidature étant unique, l'élection est tacite.

M. Antoine Maulini est élu.

6. Questions orales.

Le président. En premier lieu, je laisse le Conseil administratif répondre à certaines questions posées lors des séances plénières précédentes.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais apporter quelques compléments de réponse aux questions posées notamment lors de la séance plénière du 12 septembre 2017.

Brigitte Studer m'a interrogée au sujet de la légionellose. J'ai demandé à mes services de s'informer sur l'épidémie. Je rappelle qu'il s'agit de souches se développant dans les systèmes de refroidissement liés à l'air conditionné; avec le réchauffement climatique, elles trouvent des conditions propices à leur évolution. Le médecin cantonal n'a pas averti les autorités municipales, mais un communiqué de presse a été transmis par la *Tribune de Genève* et les médecins ont ainsi été informés de l'épidémie. Le médecin cantonal a donc proposé une séance en 2018 qui rassemblera tous les acteurs concernés par cette problématique. Mais il est vrai que je m'inquiète, raison pour laquelle un courrier y relatif sera envoyé à M. Poggia.

J'apporte ensuite un complément de réponse à la question de M^{me} Fabienne Beaud, qui s'est enquis de la situation de deux personnes sans domicile fixe dont l'une se trouvait en permanence au kiosque des Eaux-Vives. Vous l'avez sans doute vu, Madame: celle-ci est malheureusement décédée. Il y a eu un très bel hommage de Thierry Mertenat dans la *Tribune de Genève*. Cette personne avait fait le choix de la rue, hélas; le 24 septembre dernier, elle a enfin accepté d'être hospitalisée et une ambulance est venue la chercher. Vous aviez tout à fait raison de vous inquiéter de son état de santé, Madame Beaud. Sachez que nous avons fait des recherches concernant l'autre personne que vous nous aviez signalée: elle a choisi, du coup, de se déplacer ailleurs.

De nombreuses personnes à la rue sont réfractaires à toute prise en charge. Néanmoins, le Service social se fait fort d'aller à leur rencontre. Mais quiconque a connaissance de la situation de quelqu'un qui est à la rue – et en danger – peut solliciter le Service des tutelles d'adultes.

Enfin, je complète ma réponse à une dernière question importante posée par Anne Carron au sujet de l'amnistie pénale pour les fraudeurs aux prestations sociales, qui a poussé certaines personnes à s'autodénoncer. Vous souhaitez, chère Madame, en connaître les répercussions sur les prestations de la Ville de Genève. Il pourrait y en avoir en lien avec l'allocation de rentrée scolaire, puisque celle-ci dépend du subsidie d'assurance-maladie. A ce stade, le Service

social constate qu'il y a un peu moins de demandes, mais cette diminution est compensée par le fait qu'il y a aussi moins de refus. Nous n'avons pas encore les résultats complets de l'analyse, voilà ce que je puis dire dans un premier temps. S'agissant des prestations d'assurance-vieillesse et survivants et d'assurance-invalidité (AVS/AI), vous savez qu'il faut bénéficier des prestations cantonales pour obtenir les subsides municipaux. D'après l'examen des dossiers, on constate qu'il n'y a pas de tendance massive à la baisse dans ce secteur.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à mon tour à sept questions qui m'ont été posées précédemment.

M^{me} Sandrine Burger me demandait pourquoi la glycine de la place de jeux située au chemin du Champ-d'Anier avait été complètement rasée. Cette plante a effectivement été coupée à ras récemment pour les besoins du chantier du nouvel aménagement à cet endroit. Madame la conseillère municipale, sachez qu'une fois les travaux terminés cette coupe permettra de reconduire correctement la glycine afin qu'elle puisse pousser en adéquation avec le nouvel aménagement. Voilà les informations que j'ai reçues de la part du Service des espaces verts (SEVE).

M. Didier Lyon voulait savoir – je le remercie de cette question – quels moyens nous appliquons pour éradiquer les rats au parc Baud-Bovy. La Ville fait appel à des entreprises spécialisées en dératisation. Au parc Baud-Bovy en particulier, plusieurs boîtes contenant du poison à rats sont installées à des endroits stratégiques. Je précise que le poison endort les rats sans douleur et que ces boîtes ne peuvent pas être ouvertes par le public, surtout les enfants; les promeneurs sont donc protégés. Toutefois, il faut savoir que le problème persistera tant que des gens continueront à donner à manger aux rats, car c'est la nourriture qui leur permet de subsister – et on sait qu'il y en a de nombreuses espèces, représentées par de nombreux spécimens, à Genève. Pour cette raison, je rappelle à tous ceux qui nous écoutent qu'il est formellement interdit de nourrir les animaux – notamment les rats et les pigeons – sur l'espace public en ville, sous peine d'amende.

M. Jean Zahno me demandait quand il était prévu de restaurer les chemins piétonniers au parc Bertrand. Le SEVE a déjà procédé à une réfection partielle de ces chemins l'année dernière; une nouvelle série de réfections est prévue pour le printemps 2018, entre autres à l'endroit que vous mentionniez, Monsieur le conseiller municipal, car des racines y font exploser le béton. J'espère que cette réponse vous contentera, de même que tous les habitants de Champel – que je salue au passage – dont l'Association des intérêts de Champel a fêté ses quatre-vingts ans samedi dernier.

M. Bärtschi – qui n'est pas là – a demandé pourquoi le SEVE disposait d'une «voiture de luxe à plus de 150 000 francs pour sa direction». Premièrement, tous

Questions orales

les achats d'engins de la Ville de Genève sont effectués en parfaite transparence par la commission de gestion des véhicules (COGEVE) depuis 2000. Vous le savez, Mesdames et Messieurs, puisque c'est la commission des finances qui valide les crédits y afférents. Ces achats sont financés exclusivement par des crédits d'investissement votés par le Conseil municipal.

Deuxièmement, Monsieur Bärtschi, permettez-moi de démentir formellement vos accusations quasi diffamatoires vis-à-vis du SEVE, lequel ne dispose pas d'un tel véhicule. D'ailleurs, sa direction ne possède aucun véhicule de service; en cas de besoin, elle recourt à des vélos ou à des voitures de location Mobility. Par conséquent, je vous demanderai de m'interroger en aparté, avant de jeter l'opprobre sur les services municipaux en faisant croire que leurs chefs achètent des véhicules à 150 000 francs, alors que ce n'est pas le cas.

M. Rossiaud voulait savoir s'il existait un bilan de la pollution sonore engendrée par les véhicules du Service Voirie – Ville propre et si des mesures étaient envisagées pour diminuer le bruit très inconvenant de ses machines. C'est là un problème particulier que la plupart des villes rencontrent – et Genève n'y fait malheureusement pas exception.

La politique de la Ville en matière de bruit causé par ces engins et par les véhicules de nettoyage consiste à limiter les nuisances sonores à la source, c'est-à-dire au moment de l'achat, dans la mesure de nos moyens et en fonction de l'offre disponible sur le marché. Au fil du renouvellement des véhicules et autres engins, la Ville achète en priorité des appareils à 100% électriques ou hybrides, afin de réduire leur impact sonore et environnemental. Dans les parcs, par exemple, l'acquisition de véhicules Goupil à 100% électriques et l'usage de souffleuses elles aussi à 100% électriques ont permis de réduire considérablement le bruit. Il en va de même pour les balayeuses: dans la mesure du possible, nous essayons d'acheter des véhicules électriques qui sont moins bruyants. Ils restent plus chers que les autres, mais le marché permet peu à peu de les acquérir quand même, étant précisé que les brosses frottant le béton feront toujours du bruit.

Malheureusement, la ville est sale – surtout la nuit – et nous essayons de la nettoyer le matin. Nous nous efforçons autant que faire se peut d'éviter de passer trop près des habitations, mais ce n'est malheureusement pas toujours possible. Nous présentons nos excuses aux habitants pour le bruit occasionné.

M. Souheil Sayegh a demandé si l'on pouvait forcer les «locataires» des pavillons glaciers à accepter les cartes de crédit de leurs clients et si c'était une exigence de leur cahier des charges. Je vous remercie pour cette question, Monsieur le conseiller municipal, car il s'agit là d'une problématique importante pour l'attractivité de la ville, notamment auprès des touristes. Il est vrai qu'il y a de moins en moins d'endroits dans le monde – taxis, restaurants ou autres – où l'on n'accepte pas les cartes de crédit.

Si certains des glaciers genevois le font, ce n'est pas le cas de tous. Le cahier des charges actuel, sur la base duquel les pavillons ont été attribués jusqu'à présent, ne prévoit pas cette obligation. D'un point de vue juridique, sachez toutefois que la durée des contrats d'exploitation en cours arrivera à échéance à la fin de l'année 2018. Or, nous envisageons potentiellement leur prolongation et intégrerons donc, à l'occasion de leur renouvellement, cette exigence concernant l'acceptation des cartes de crédit. J'ai d'ailleurs demandé au Service de la sécurité et de l'espace publics de prendre langue d'ores et déjà avec les exploitants des pavillons glaciers pour les inciter – quand bien même ce n'est pas encore une obligation – à utiliser les cartes de crédit dès maintenant.

M. Gisselbaek voulait savoir s'il était possible de déplacer le stationnement du petit train touristique qui passe par le pont des Bergues, lequel – je cite – «bouche la circulation aux abords du pont, lorsqu'il faut faire monter et descendre les clients». Le petit train s'arrête juste avant la place du Rhône, au début du pont des Bergues. Il est vrai qu'il empiète légèrement sur les voies cyclables au moment de charger et décharger les clients, mais il n'est malheureusement pas envisageable, d'après mes services, de le faire s'arrêter à un autre endroit. A l'embouchure de la place du Rhône se trouvent des passages de sécurité du Service d'incendie et de secours (SIS) qu'on ne voit pas, car ils ne sont pas matériellement indiqués, mais dont on a besoin pour que les véhicules d'urgence puissent passer. Les normes de sécurité nous empêchent donc de faire s'arrêter le petit train ailleurs qu'à l'endroit actuel. J'en suis navré, Monsieur le conseiller municipal, mais je ne peux pas répondre favorablement à votre suggestion.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Elle concerne l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire. Madame la magistrate, il y a bien longtemps, vous aviez adressé une demande à la Commission de la concurrence (COMCO) pour savoir s'il pouvait être envisagé de donner cette allocation sous forme de bons, en lieu et place des versements bancaires en vigueur. Cette requête date déjà d'il y a pas mal de mois... Avez-vous reçu une réponse entre-temps?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Votre question tombe à pic, Madame la conseillère municipale! Suite au vote du projet de délibération PRD-130, le Service de surveillance des communes a jugé cette délibération valable sous réserve du respect de la loi fédérale sur le marché intérieur, raison pour laquelle nous avons saisi la COMCO quant à ce dossier. Or, elle vient de produire ses recommandations. Permettez-moi d'en réserver les tenants et les aboutissants pour la réunion du Conseil administratif demain. Néanmoins, je puis vous dire que la COMCO recommande de ne pas suivre cette délibération,

notamment en regard de la loi sur le marché intérieur. La délibération du PRD-130 n'est donc pas valable.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone. Monsieur le magistrat, vous connaissez le mouvement *Me too*, «Moi aussi». Il y a quelque temps, nous avons déposé la motion M-1275 concernant le harcèlement de rue et vous y avez déjà répondu en affirmant que les choses étaient en train de se mettre en place. Je souhaiterais savoir où cela en est aujourd'hui.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Petite précision, Madame la conseillère municipale: je n'ai pas dit que les choses étaient en train de se mettre en place, mais qu'un groupe de travail était chargé de plancher sur les solutions notamment vaudoises. En effet, on s'en souvient, il y a un rapport lausannois sur le harcèlement de rue. Le Service de l'Agenda 21 et mes services sont responsables de faire des propositions très concrètes au Conseil administratif et ce travail est en cours. J'ai récemment assisté à une réunion à ce sujet pour m'enquérir de l'état de la situation, car je trouvais moi aussi que cela n'allait pas assez vite par rapport aux délais que je vous avais promis.

Votre souci est donc partagé, mais il faudra un peu plus de temps que prévu. En effet, on ne peut pas simplement adapter à Genève les solutions adoptées par la Ville de Lausanne. Nous avons d'ailleurs eu de la peine à obtenir les informations requises – de la part non pas de la Ville de Lausanne, mais de ses services dont nous souhaitions avoir un retour d'expérience, car eux appliquent un plan de mesures. Nous aimerions voir comment la Ville de Lausanne a mis en place ces mesures de manière effective sur le terrain et connaître ses conclusions dans la pratique, de façon à pouvoir en tenir compte chez nous.

M. Simon Gaberell (Ve). Ma question s'adresse au magistrat Guillaume Barazzone. Elle concerne les marchés – et plus particulièrement celui de Plainpalais, déplacé au parc des Bastions il y a deux semaines en raison de la *Saga des géants*. Je m'y suis rendu le samedi, c'était absolument magnifique! J'en ai discuté avec les maraîchers présents, qui étaient conquis par ce nouveau cadre. Je sais qu'un projet de rénovation de la plaine de Plainpalais est en cours de réalisation et qu'il prévoit des places pour les maraîchers, mais est-il envisageable et envisagé de développer davantage la tenue de marchés – en tout cas pour les maraîchers – au parc des Bastions? Là, il n'y a pas de voitures et on est en pleine nature, dans un parc absolument magnifique valorisé par les marchés.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. En effet, Monsieur le conseiller municipal: il était magnifique de voir le marché au parc des Bastions. Je précise toutefois que certains maraîchers et marchands l'ont boycotté en disant: «Ça ne marchera pas, ce ne sera pas sympa...» Or, sur place, le public et la plupart des marchands ont relevé la réussite de ce marché. Il faudra peut-être envisager la suite sur une base un peu plus scientifique, après avoir vraiment demandé leur avis par un questionnaire. Par ailleurs, il n'est pas anodin d'avoir des véhicules de marché dans un parc, où les arbres et les racines se prêtent peu au piétinement. Nous venons de rénover l'allée des Bastions en y mettant un revêtement argilo-calcaire imperméable; l'idée n'est donc pas de détruire la nature dans ce parc!

De plus, je rappelle que le Conseil municipal a voté les crédits pour la rénovation de la plaine de Plainpalais, laquelle est censée accueillir le marché. Cela dit, je ne peux pas exclure qu'à l'avenir on l'installe parfois au parc des Bastions à l'occasion d'événements particuliers – si tel est le souhait des marchands. Nous n'agissons pas contre leur volonté! M^{me} Richard, représentante d'une association de commerçants, pourra peut-être nous donner leur son de cloche à cet égard. A priori, le marché très populaire de Plainpalais, qui est l'un de ceux qui marchent le mieux chaque semaine dans notre canton, doit rester sur la plaine de Plainpalais, cependant nous n'excluons pas l'idée d'installer parfois les maraîchers aux Bastions, à leur demande et pour des manifestations particulières.

M. Pierre Gauthier (HP). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle est très brève et la réponse le sera certainement aussi: Monsieur Pagani, à quelle date avez-vous informé le conseil de fondation du Grand Théâtre des problèmes relatifs au chantier du bâtiment? Je demande juste une date, une simple date. Merci!

Le président. Le magistrat vous répondra demain.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Un chiffre pour commencer: un revêtement phonoabsorbant a été posé dans 26% des rues situées sur le territoire de la Ville de Genève. Puis une date: mars 2018, délai que nous avons pour respecter l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Vingt-six pour cent en octobre 2017 et 100% à atteindre d'ici au mois de mars de l'année prochaine... Le delta me semble un peu grand!

J'imagine que vos services travaillent avec beaucoup d'énergie à la résolution de ce problème, Monsieur le magistrat. Cependant, sur le plan budgétaire, avez-vous anticipé les futures amendes que la Confédération ou les propriétaires

d'immeubles imposeront aux propriétaires de rues – c'est-à-dire nous, la Ville? Cela risque de se chiffrer en millions de francs chaque année, en attendant que 100% de nos rues soient recouvertes de revêtement phonoabsorbant. Alors, vos stratégies consistant à fermer les rues ou à les mettre en zone 30km/h pour éviter d'avoir trop de bruit...

Des voix. Une minute!

Le président. Vous devez conclure.

M. Alain de Kalbermatten. Vraiment maintenant? (*Rires.*) Toujours est-il, Monsieur Pagani, que vous êtes largement en retard. Il est dommage que la collectivité et les citoyens doivent payer à cause de votre incurie dans cette affaire, une fois de plus.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, si l'on pouvait éviter les anathèmes, ce serait bien! Il ne s'agit pas d'incurie, Monsieur le conseiller municipal. Simplement, nous sommes face à des éléments très concrets en termes de mise en conformité qui sont d'ailleurs relevés tant par le Canton et la Ville de Genève que par l'ensemble des cantons et des villes de Suisse. Le délai fatidique fixé à 2018 – vous le savez – sera prolongé par le Conseil fédéral, puisqu'il n'est pas possible de le respecter.

Nous avons présenté au Conseil d'Etat un programme en trois parties: premièrement, la mise en conformité de l'ensemble de nos bâtiments municipaux – je rappelle que 800 sont concernés et que nous en avons déjà traité beaucoup qui ne présentent pas de problème et ne nous causent pas de souci. Deuxièmement, nous avons établi un plan de mise en conformité des bâtiments patrimoniaux de la Ville; certains ne pourront pas en bénéficier, car ils nécessitent des travaux importants. Leur rénovation est prévue dans le plan financier d'investissement, mais nous ne pourrons les mettre en conformité qu'en les rénovant. Troisièmement, en ce qui concerne les rues et le revêtement phonoabsorbant, je crois me souvenir que les bâtiments jouxtant ces mêmes rues doivent être mis en conformité sur 35 km – et je ne parle pas d'une zone d'alarme, mais de limites dépassées!

Des mesures sont prises qui ont été présentées à une commission appelée Prassob, laquelle n'a pas été convaincue par nos stratégies. Mais nous sommes en discussion, d'autant plus que le cadre légal va changer. Ne vous faites pas de souci, Monsieur de Kalbermatten. Je m'en faisais moi-même, il y a plusieurs mois, à cause des indemnités à payer. Cependant, si le cadre légal et les échéances

sont modifiés par la Confédération, nous serons beaucoup plus à l'aise pour régler le problème que vous soulevez et qui est effectivement grave.

Prenons l'exemple du boulevard du Pont-d'Arve, à cause duquel notre municipalité et la Direction générale des transports ont été condamnées par les tribunaux. En effet, nous ne parvenons pas à mettre ledit boulevard en conformité par rapport aux normes d'alarme, dépassées notamment durant la nuit. Nous devons donc prendre des mesures qui ne feront pas plaisir à tout le monde: imposer la zone 30 km/h la nuit mais aussi, le cas échéant, réduire les présélections sur cette artère.

M. Jean Rossiaud (Ve). Je remercie M. Barazzone de sa réponse de tout à l'heure à ma question de la fois précédente sur les nuisances sonores liées au Service Voirie – Ville propre. Je souhaite néanmoins revenir sur cette question, car je demandais notamment si le Service Voirie – Ville propre ou, plus généralement, le département de l'environnement urbain et de la sécurité possédaient des études sur le niveau de bruit des véhicules de nettoyage utilisés, comme les souffleuses. Si tel est le cas, pouvez-vous nous donner ces documents, Monsieur le magistrat? Sinon, qu'avez-vous l'intention de faire par rapport à cette problématique?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. La réponse est non: on n'a pas d'étude à ce sujet. Mais il faut s'entendre sur ce que pourrait apporter ce type d'analyse! On connaît les valeurs correspondant à l'émission sonore de chaque véhicule de nettoyage, et on sait aussi que le bruit est principalement dû au frottement des laveuses sur le trottoir ou la chaussée. De là à lancer une étude sur le bruit généré par l'ensemble des véhicules du Service Voirie – Ville propre, il y a loin. Additionner leurs nuisances sonores n'aurait aucun sens! Je ne comprends donc pas votre question, Monsieur le conseiller municipal. S'il s'agit de limiter le bruit, je vous ai déjà dit que c'est justement ce que nous essayions de faire. Et je répète que nous connaissons les données liées à l'émission sonore de chaque véhicule, puisqu'elles figurent dans le catalogue au moment de l'achat. Au-delà de ça, je ne saisis pas le sens de votre question, alors formulez-la plus clairement!

M. François Bärtschi (MCG). Ma question s'adresse au conseiller administratif Rémy Pagani. Elle concerne la rue Voltaire et les rues avoisinantes. On m'a signalé qu'une cinquantaine de places de stationnement avaient été supprimées et que les voitures des employés des entreprises chargées des travaux occupaient un espace considérable. Tout le quartier est bloqué! Pire que ça: des gens qui ont

payé leur macaron pour pouvoir se garer dans ce périmètre n'y trouvent systématiquement pas de place. Que prévoyez-vous de faire, Monsieur le magistrat? Intervendrez-vous pour que ces automobilistes puissent obtenir le remboursement total ou partiel de leur macaron?

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M. Rémy Pagani, maire. Je suis assez étonné de votre question, mais aussi assez soucieux des deniers de la municipalité que vous êtes censé défendre, Monsieur Bärtschi. En fait, ce que vous dites revient à demander que les détenteurs de macarons qui ne trouvent pas de place de stationnement à cause des chantiers soient indemnisés par la Ville!

Je rappelle que l'implantation des chantiers est décidée par le Conseil municipal, selon un budget validé par la majorité, voire l'écrasante majorité de ce délibératif. A la rue Voltaire, il s'agit d'une mise en conformité de tuyaux souterrains qui nécessite effectivement l'ouverture d'un chantier. Certes, on est au centre-ville... Mais s'il faut commencer à indemniser les personnes qui perdent leur place de parking et les commerçants des environs, on n'en finira plus!

Je vous rappelle également que les habitants et les commerçants profiteront de la pose du revêtement phonoabsorbant que nous mettrons à la rue Voltaire; d'ailleurs, ils demandaient cet aménagement. Il faudrait peut-être qu'ils paient des impôts supplémentaires pour rembourser leur nouvelle qualité de vie, du fait que nous installerons des bancs et des arbres et que nous agrandirons les trottoirs pour permettre aux piétons d'entrer plus facilement dans les commerces par les arcades? Enfin, tout cela nous obligerait à faire des comptes d'épicier et à gaspiller l'argent municipal qu'il n'est pas nécessaire de dépenser, permettez-moi de vous le dire, Monsieur Bärtschi!

Par ailleurs, je prie les personnes qui nous écoutent de bien vouloir nous excuser pour les inconvénients dus au chantier – c'est comme ça! Quand on fait des chantiers, il y a des inconvénients, mais on y trouve son compte au final.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Elle porte sur un point un peu épineux: certains magasins de tabac vendent des cigarettes au détail. Pourrions-nous savoir s'ils ont le droit de le faire ou non? Cela provoque une concurrence déloyale envers ceux qui jouent le jeu correctement.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Cette question relève du droit cantonal, voire du droit fédéral, Monsieur Pastore; je suis donc bien en peine de vous répondre. Cela dit, je pense que si vous adressez un courriel au Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) on vous y répondra, puisque c'est lui qui délivre les autorisations aux magasins de tabac et qui est chargé d'appliquer la loi fédérale en la matière. Je me renseignerai, mais je ne peux pas vous donner de réponse plus précise ce soir.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle est extrêmement simple. Monsieur le magistrat, j'aimerais savoir ce que vous entendez faire en ce qui concerne les terrasses d'établissements publics: prolongerez-vous comme l'an dernier leur utilisation, vu le beau temps que nous avons encore ces jours? En tout cas, je vous demande cette prolongation.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Eh bien, la réponse est oui! J'ai demandé au Service de la sécurité et de l'espace publics d'écrire aux différents exploitants pour leur proposer – ce n'est pas une obligation – de prolonger de deux semaines l'ouverture de leurs terrasses. Cela suffira, Monsieur Sormanni, car vous verrez qu'ensuite il fera assez froid. Il y aura donc deux semaines supplémentaires pour exploiter les terrasses cette année, comme l'an dernier.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). En fait, j'avais initialement prévu d'interpeller le maire sur son nouveau dérapage – ou sa nouvelle bourde – mais je connais déjà sa réponse: il a fait tout juste! Tellement juste qu'il a dû présenter ses excuses au consul d'Espagne... J'aimerais donc plutôt poser ma question à la vice-maire. Je crois qu'elle n'est pas là en ce moment, je ne sais pas si elle m'entend. Une fois de plus, elle a dû se distancier des propos du maire de Genève. Depuis sa prise de fonction en juin dernier, il y a quatre mois à peine, M. le maire a réussi à faire annuler une votation et à créer un incident diplomatique avec les autorités espagnoles de Genève!

Ma question est la suivante: combien de temps le Conseil administratif tolérera-t-il encore les dérapages de M. Pagani? Ne serait-il pas temps, à défaut de pouvoir démettre M. le maire de ses fonctions, que l'exécutif prenne quelques mesures de précaution pour éviter de nouveaux dérapages? Par exemple: valider au préalable tous les discours que M. Pagani est amené à prononcer en sa qualité de maire.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles-Lathion, président.)

Le président. En l'absence de la vice-maire, c'est le maire qui vous répond.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, j'aimerais mettre les choses au point. Je trouve étonnant que certains ne se préoccupent pas de ce qui se passe en Espagne – et notamment de ce qui s'y est passé au cours de ces deux dernières semaines. (*Remarque de M^{me} Barbey-Chappuis.*) Je ne vous ai pas interrompue quand vous aviez la parole, Madame la conseillère municipale! Il s'agit de phénomènes extrêmement graves: des députés ont quitté le parlement, des manifestations très importantes ont eu lieu... Je désespère, à force d'en voir certains constater la situation sans réagir. Je vous répondrai ensuite, Madame, mais sachez que j'ai proposé une médiation pour que les personnes en conflit... (*Brouhaha, vives réactions dans la salle.*)

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'étonne de votre réaction à ces propos, alors que vous n'avez rien dit il y a deux semaines lorsque l'on a décerné le prix Martin Ennals! Dans ce cadre-là, pourtant, nous faisons de l'ingérence depuis des années! M^{me} Salerno soutient un farouche opposant au régime égyptien, lequel veut rétablir les organisations non gouvernementales (ONG) contre ce régime. Et vous trouvez que ce n'est pas un problème d'ingérence, ça? J'estime que le discours de ma collègue et du Conseil municipal à cet égard est un peu paradoxal. D'ailleurs, j'ai vu beaucoup plus de membres du Conseil municipal – y compris de droite – à la remise du prix Martin Ennals qu'à l'inauguration de crèches, par exemple. Ils sont venus soutenir les opposants de Palestine, d'Egypte et d'ailleurs!

Vous trouvez que défendre les droits humains, affirmer que Genève est la ville des droits humains et de la médiation, ce n'est pas de l'ingérence? Notre cité est le réceptacle de nombreux conflits et de leur résolution. Cela ne vous gêne pas, d'aller à la remise du prix Martin Ennals et d'autres prix du même genre, mais ça vous gêne de voir le maire se prononcer dans une situation comme celle de l'actualité espagnole en ce moment... Ce n'est pas Sarajevo! Nous sommes ici à 1300 km de Sarajevo, mais à 700 km de l'Espagne, Mesdames et Messieurs! (*Applaudissements sur les bancs de l'Alternative.*) Je trouve assez scandaleux de ne pas se préoccuper directement aujourd'hui de nos frères qui habitent près d'ici... (*Vives réactions dans la salle.*)

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, maire. ... et tout cela sans dire notre mot, sans affirmer ce que nous leur offrons comme médiation! (*Applaudissements sur les bancs de l'Alternative.*)

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ma question sera très locale. Elle s'adresse à MM. Pagani et Barazzone. Je me demande s'il y a une erreur de marquage devant l'Hôtel de Ville, car la même voiture est systématiquement parkée devant. Y a-t-il là une place blanche, ou une place privée? Voilà la première partie de ma question, qui concerne M. Pagani. Je passe à la seconde, destinée à M. Barazzone. Pourquoi les agents de la police municipale ne montent-ils pas jusque-là? Est-ce que cette personne n'est jamais «collée» juste parce qu'elle a du bol? Sa voiture est toujours là, au point que certains habitants ont lancé la confection d'un *book* et prennent des photos à chaque fois qu'ils la voient. On commence à avoir pas mal de photos...

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je répondrai à la seconde partie de la question. Les agents de la police municipale ont bien évidemment reçu l'instruction de verbaliser pour tous les véhicules en infraction, celui-là compris. Si vous pouviez prendre une photo, Madame la conseillère municipale...

Une voix. Non! On ne va pas dénoncer...

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Si, si! Ce n'est pas une question de dénonciation, cette voiture est là tous les jours. Si tel est le cas aujourd'hui, j'irai voir. Il serait bien que nous ayons le numéro de plaque pour pouvoir sensibiliser les agents de la police municipale à la présence permanente de ce véhicule à cet endroit. Par conséquent, merci de me signaler les coordonnées de cette voiture, je les communiquerai aux agents de la police municipale.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'y a pas de place de stationnement devant le 2, rue de l'Hôtel-de-Ville – ni devant le 4, d'ailleurs. Il est formellement interdit de s'y garer!

J'en profite pour vous dire que, grâce à la proposition d'un conseiller municipal, nous avons inversé les cases pour vélos et celles pour motos. En effet, nous devons sans cesse enlever les épingles à vélos du côté de la rue de l'Hôtel-de-Ville pour que le car de la télévision puisse se garer. A présent, les vélos sont

plus bas et les motos plus haut. C'est en raison de ce problème fonctionnel que nous avons mis en place ce système.

Toujours est-il qu'il n'existe aucun droit – ni aucune tradition – permettant de laisser une voiture devant la porte du 2, rue de l'Hôtel-de-Ville.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse elle aussi au maire en exercice, Rémy Pagani. Elle porte sur une problématique qui fait l'objet d'une interpellation écrite bien connue dans cette enceinte, à savoir le traitement – malheureux, serais-je tenté de dire – réservé au quai des Bergues. J'ai vérifié le panneau pas plus tard qu'hier: le bouclage des travaux était annoncé pour la fin du mois d'août 2017!

Ma question au magistrat Pagani est relativement simple. Des engagements fermes ont été pris par écrit vis-à-vis des commerçants, leur garantissant que la fluidité de la rue serait assurée et que celle-ci serait débarrassée de ses travaux dès que la première phase serait terminée. Or, il apparaît aujourd'hui que certains obstacles se dressent sur le chemin... J'aimerais savoir si la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) s'est prononcée en défaveur de la deuxième phase du projet, comme le dit la rumeur, auquel cas les engagements de M. Pagani vis-à-vis des commerçants violeraient la bonne foi que l'on pouvait attendre de lui.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

M. Rémy Pagani, maire. Je vous remercie de cette question, Monsieur le conseiller municipal, car elle me permet de mettre les choses à plat. J'ai présenté au Conseil municipal un budget de 10 millions de francs, soit 5 millions de francs pour ramener le quai des Bergues à son état d'origine et 5 millions de francs pour réaliser un aménagement. On a proposé un aménagement au sujet duquel tout le monde semblait d'accord – y compris les commerçants. Et puis, la CMNS... *(Remarque dans la salle.)* Je réponds à la question très concrètement! Quelqu'un à la CMNS a dit: «Ouh! Mais attendez, les trottoirs étaient là dès l'origine.» Il faudrait donc laisser les trottoirs, alors que nous avons pris la décision de faire comme à Sion: de mur à mur, ou plutôt du bord du quai côté eau jusqu'au mur sans trottoir, avec des pavages – un aménagement très simple.

Nous sommes en train de discuter tranquillement avec la CMNS; c'est une question de jours, voire de semaines. Je n'aimerais pas enlever le chantier et devoir le remettre ensuite. C'est ce que j'avais promis aux commerçants: que

je ferais tout mon possible pour qu'on reparte dans l'autre sens en direction de l'Hôtel des Bergues et qu'il y ait le moins de soucis possible. Je vous demande un peu de patience, Mesdames et Messieurs! Vous pouvez transmettre aux commerçants – ou je le ferai moi-même, afin que nous puissions revenir rapidement au projet initial et permettre la mise à disposition d'un quai fini dans quelques mois.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Elle concerne le parc à chiens du parc Bertrand. Alors que j'y promenais mon chien, plusieurs personnes m'ont abordé en me disant que la police municipale mettait des amendes aux propriétaires de chiens au motif que ceux-ci aboient soi-disant trop fort... Evidemment, personne n'a pu me dire qu'il avait vu de ses propres yeux une telle scène, mais via le bouche-à-oreille la rumeur se répète. Monsieur le magistrat, pouvez-vous me rassurer sur le fait qu'il n'y a aucune répression des aboiements des chiens en ville de Genève – au parc Bertrand en particulier et dans les rues en général?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Ayant moi-même entendu cette rumeur, je suis allé vérifier: il n'y a eu aucune mise à l'amende de propriétaire de chien pour cause d'aboiements. Il n'existe pas de politique répressive concernant les aboiements – ni en général, ni en particulier au parc Bertrand. J'espère ainsi mettre fin à cette rumeur. Il me semble que la police municipale a d'autres chats à fouetter, si j'ose dire, que de s'occuper des aboiements des chiens... (*Rires.*)

M. Sylvain Thévoz (S). Le 17 octobre est la Journée mondiale du refus de la misère, appelée aussi Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. C'est un jour important! Aujourd'hui à l'Organisation des Nations unies (ONU) on a commémoré l'appel du Père Joseph Wresinski, lancé il y a trente ans au Trocadéro pour l'élimination de la pauvreté.

Ma question s'adresse au Conseil administratif et porte, d'une part, sur la prise en compte de cette journée importante. Y a-t-il eu une action particulière à ce sujet en Ville de Genève? D'autre part, je trouve tout aussi important et admirable que l'exécutif ait inclus dans son programme de législature 2015-2020 l'objectif «zéro sans-abri à Genève». Nous sommes aujourd'hui à peu près à mi-législature, c'est la journée mondiale de lutte contre la misère... Où en est-on dans la réalisation de cet objectif ambitieux qui doit, à mon sens, guider les travaux du Conseil administratif durant toute la législature?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que la question qui vient d'être posée est très importante. En effet, on assiste non seulement à un phénomène de précarisation, mais aussi à une diminution du pouvoir d'achat. D'ailleurs, l'autre question orale posée tout à l'heure sur la vente de cigarettes au détail doit nous interpeller: quand on en est réduit à acheter des cigarettes à l'unité, comme dans certains pays, c'est qu'il y a un problème.

Je vous invite à aller faire vos emplettes à la Migros de l'avenue Vibert le mardi: vous le constaterez, 9000 personnes se rendent ce jour-là aux Colis du Cœur pour avoir deux repas de plus par semaine grâce à cette banque alimentaire. Bien évidemment, c'est une préoccupation du Conseil administratif. Comme il se réunira demain, j'essaierai de mettre en avant votre question, Monsieur Thévoz, et de faire en sorte que nous puissions y répondre favorablement.

Par ailleurs, nous avons réussi à trouver des solutions avec les Chemins de fer fédéraux (CFF) pour mettre en place derrière la gare – plus exactement à côté du parc des Croupettes – les logements-relais proposés par M^{me} Esther Alder et votés par le Conseil municipal. Tels sont les efforts fournis par la municipalité, et nous amplifierons notre politique sur ce thème-là – si l'on peut parler de thème... C'est une préoccupation que nous devons avoir, tous et toutes!

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif, puisque c'est à lui que sept conseillers municipaux ont adressé il y a plus d'un mois la question écrite QE-482, à laquelle il a décidé de ne pas répondre dans les délais impartis par le règlement du Conseil municipal.

Il s'agit de la participation de la Ville et de ses corps d'agents municipaux et de sapeurs-pompiers au défilé militaire du 12 novembre 2017. On connaît l'attachement du Conseil administratif à la défense des droits humains – cela vient d'être évoqué – et à la lutte contre les crimes contre l'humanité. Dans ce contexte, la Ville de Genève estime-t-elle opportun de participer, avec des détachements de police et de pompiers, à un défilé aux côtés des associations de nostalgiques des guerres coloniales et fascistes qui ont ensanglanté l'Europe et l'Afrique en provoquant la violation des droits humains à échelle massive? (*Vives manifestations de réprobation dans la salle.*) Oui ou non, Mesdames et Messieurs les magistrats, participerez-vous à cette manifestation?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M^{me} Michèle Roulet (LR). En préambule, Monsieur Pagani, même si je ne vous reposerai pas deux fois la même question, sachez que nous attendons toujours les comptes du voyage que vous avez fait en Colombie. Nous ne désespérons pas que vous nous apportiez une réponse!

Ce soir, j'ai une autre question plus urgente à poser. Selon les informations transmises par la presse – c'est ainsi que nous, conseillers municipaux, en avons eu connaissance – d'inquiétants incidents affectent le chantier du Grand Théâtre. Toujours d'après la presse, ces incidents auraient des conséquences extrêmement graves, telle l'annulation d'une demi-saison de représentations pour cette institution culturelle. Cela signifie que non seulement l'image de l'opéra de Genève sera altérée, vu le problème causé au niveau des abonnés, mais que les difficultés toucheront l'ensemble du personnel et entraveront la collaboration avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) qui fêtera l'année prochaine son centenaire, sans parler des finances! Ma question est donc la suivante: qui épargnera ces frais, qui vont bien entendu...

Le président. Vous devez conclure, Madame.

M^{me} Michèle Roulet. Monsieur le magistrat, quelle est la raison pour laquelle vous avez affirmé dans la presse que vous n'envisagiez pas la solution des trois-huit pour que le chantier avance nuit et jour, de manière à ce que le Grand Théâtre puisse rouvrir dans les temps?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, je ne sais pas si je m'en tiendrai aux deux minutes réglementaires pour ma réponse, car cette question appelle des explications détaillées.

Tout d'abord, nous travaillons d'arrache-pied depuis un mois pour trouver une solution à ces problèmes que je vais vous expliquer, Mesdames et Messieurs. Nous en avons informé le conseil de la Fondation du Grand Théâtre le 13 octobre dernier et le personnel immédiatement après. Nous avons fourni à ce dernier toutes les explications que je m'appête à vous donner maintenant.

On a construit deux annexes de chaque côté du Grand Théâtre avec des parois moulées; vous pouvez les voir. Il y a eu dans ces parois des infiltrations d'eau – car on est là dans la nappe phréatique, comme tout le monde le sait – mais elles ont été rebouchées. Cependant, cette nappe phréatique s'est comportée différemment que prévu, c'est-à-dire pas comme d'habitude.

Lorsque le bâtiment a été construit, en 1879, on ne disposait pas des mêmes techniques qu'aujourd'hui. Pour le nouveau Musée d'ethnographie de Genève

(MEG), par exemple, qui est aussi construit dans la nappe phréatique – l'intervention de M. Queloz à ce sujet était pertinente –, on a aménagé une piscine qui a permis la création d'un vide sanitaire de 50 cm. Le MEG a été bâti au-dessus. De ce fait, l'eau remplit la piscine, elle est évacuée par des pompes qui en sortent et jamais elle ne peut remonter dans la cave du MEG.

En 1870, pour le Grand Théâtre, ce type de technique n'existait pas et on a mis des briques en terre cuite – non pas de face, pour bloquer l'eau, mais exprès à plat, pour qu'elle puisse remonter. Le chantier de construction du Grand Théâtre a duré trois ans. La nappe phréatique s'est développée tout autour, le bâtiment appuyant sur ces briques. Or, on a aujourd'hui une remontée de quelques centimètres d'eau dans les caves. Le problème, c'est qu'il y a dans ces mêmes caves des citernes qui impulsent de la matière assez dangereuse dans les vérins du Grand Théâtre. Pour que nous puissions rénover ces citernes, il faut que la dalle soit complètement sèche; on ne peut pas se permettre d'avoir de l'humidité à cet endroit.

Nous avons essayé d'établir un plan B envisageant non pas le trois-huit comme rythme de travail, Madame la conseillère municipale – c'est impossible! – mais le deux-huit, c'est-à-dire en faisant travailler les ouvrier en alternance deux fois huit heures par jour, afin de gagner deux mois sur quatre. En effet, il nous faut en tout cas deux mois pour assécher toute la dalle sur laquelle s'appuie le Grand Théâtre depuis 1879. Les ingénieurs ont fait tous les calculs, j'ai «tordu le bras» de beaucoup de gens pour leur dire qu'il fallait y arriver... Malheureusement, nous n'y parvenons pas. Voilà le premier problème.

Le deuxième a été rédhibitoire: même selon ce plan B, les architectes ne pouvaient pas nous garantir la réussite définitive de la rénovation. D'après ce qu'ils nous ont dit, on risquait d'avoir à nouveau dans deux ou trois ans des remontées de nappe phréatique et de devoir interrompre les activités du Grand Théâtre pendant une année pour recommencer tous les travaux. Je ne peux pas prendre ce risque-là! Nous avons donc décidé d'un commun accord – architectes, ingénieurs, personnel du Grand Théâtre, M^{me} Bertani et Conseil administratif – de dire qu'il n'était pas possible de courir un tel risque et de demander aux architectes quelles garanties ils nous donnaient en fonction de cette nouvelle donne. Le résultat est que je pourrai en fait remettre les clés du bâtiment rénové à mon collègue Sami Kanaan le 15 janvier 2019, alors que c'était prévu pour juin 2018.

Il faudra trouver des solutions. On mettra des puits tous les cinq mètres à l'intérieur du bâtiment pour contrôler l'évolution de la nappe phréatique, tempérer l'humidité et essayer d'assécher complètement la dalle qui est parcourue maintenant par un petit filet d'eau, comme celui d'un robinet de cuisine. Là est le véritable problème. Grâce aux puits, nous réglerons la question en régulant la nappe phréatique pour assécher tout ça. Ces mesures coûteront entre 200 000 et

240 000 francs – je le dis de tête. Je sais que d’aucuns m’accusent d’être approximatif avec les chiffres mais, si le Conseil municipal me vote les 4,5 millions de francs demandés, cela ne modifiera pas le budget que je lui ai présenté il y a déjà pas mal d’années.

En revanche, Madame Rouillet, vous avez raison de dire qu’il faudra réorganiser toute la prochaine saison du Grand Théâtre. Et son directeur M. Richter fait bien de se retrousser les manches pour essayer de trouver des solutions! Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous ne pouvons rien faire face à l’eau – c’est un problème dû à la nature. Par contre, on peut tenter de trouver un arrangement avec l’OSR et les chanteurs, en leur disant: «Il serait peut-être quand même possible de...»

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le maire.

M. Rémy Pagani, maire. Je conclus, Monsieur le président. J’affirme ici solennellement que nous maîtrisons les coûts de ce chantier et respecterons le délai reporté au 15 janvier 2019. En revanche, le programme de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre devra être adapté. Nous ne parviendrons pas, avant la fin de cette année ou le début de la suivante, à donner de chiffres précis sur les impacts financiers concrets que ce retard engendra par rapport à la saison prochaine. Je connais le monde de la culture, de l’opéra, des comédiens...

Monsieur le président, je vous remercie de m’avoir accordé plus de temps que ne le prévoit le règlement pour répondre à cette question.

Le président. Le sujet était d’importance!

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je regrette que M^{me} Salerno ne soit pas là. J’aimerais revenir sur ses propos que j’ai lus aujourd’hui dans la *Tribune de Genève* concernant l’intervention de M. Pagani à la fête espagnole, où j’étais présente. J’aimerais savoir pourquoi elle fait une telle différence entre le prix Martin Ennals qu’elle peut attribuer et le traitement auquel auraient droit les Espagnols, selon elle. Pourquoi, dans le cas présent, les Espagnols n’ont-ils pas droit au même traitement que les lauréats de ce prix? Pourquoi une telle différence? J’aimerais aussi savoir si ces assertions publiées aujourd’hui dans la *Tribune de Genève* sur le «dérapage» de M. Pagani – assertions que, pour ma part, je considère comme un dérapage de la Ville de Genève! – reflètent l’avis personnel de M^{me} Salerno ou la position du Conseil administratif *in corpore*.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Madame Pérez, vous êtes juge et partie, mais je vais vous répondre. Il n’y a aucun parallèle à faire avec le prix Martin Ennals – ce n’est d’ailleurs pas la Ville qui le décerne, mais les organisations les plus importantes en matière de droits civils et politiques. La Ville est hôte, dans la remise de cette distinction! Quant à mon discours à cette occasion, il est général et générique et porte sur les défenseurs des droits de l’homme.

Je vois une très grande différence entre une prise de position personnelle sur une problématique comme la protection des défenseurs des droits de l’homme, en l’occurrence, et ce qui s’est passé durant ce week-end par rapport à l’Espagne. Je ne vois absolument pas comment vous pouvez vous permettre de faire l’amalgame!

Pour en revenir à ma réaction après ce qui s’est passé ce week-end, justement, la situation est très claire: lorsqu’on est invités en tant que collectivité publique à célébrer un événement, on peut bien évidemment donner son avis personnel s’il est demandé – en l’occurrence, je ne sais pas s’il l’a été – mais la position de mon collègue M. Pagani dans ce cas précis n’engage pas le Conseil administratif, il a d’ailleurs lui-même reconnu dans le journal qu’elle était d’ordre personnel.

De manière générale, lorsque le Conseil administratif mandate un membre du collège pour assister à une manifestation ou à un autre événement, les propos de son représentant ne sont jamais discutés en séance. Lorsque le discours tenu exprime une position personnelle, celle-ci doit être assumée comme telle et en aucun cas... (*Brouhaha.*) En démocratie, on laisse la personne qui répond s’exprimer sans l’interrompre! Je poursuis: ...et en aucun cas comme une position qui lie le Conseil administratif.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s’adresse à M. Pagani ou à M. Kanaan, je suppose. Elle concerne la rue Blancalet, où il y a de plus en plus de lieux comme des bars et des restaurants. La grogne monte! Le Conseil administratif a-t-il prévu une éventuelle médiation entre les habitants, les commerçants et les propriétaires de ces établissements? Je crois que la situation devient assez explosive!

M. Rémy Pagani, maire. J’ai déjà répondu à cette problématique lundi dernier dans la presse quotidienne. On est dans une situation difficile en ce qui concerne les débits de boissons et autres restaurants. Comme il n’y a plus de numerus clausus, tout le monde peut s’installer en tant que gérant de ce genre d’établissements. En l’occurrence, j’ai proposé au Conseil municipal – qui m’a d’ailleurs suivi – de passer par les plans d’utilisation du sol (PUS) pour tenter de

réguler la situation. Il en va de même à la rue des Bains: on essaie d'engager des chuchoteurs et mon collègue Barazzone s'active pour discuter avec les commerçants. Mais c'est un véritable problème!

De plus, on assiste dans ce secteur à des faillites à répétition. Les gens se déclarent indépendants, utilisent leur deuxième pilier pour ouvrir un restaurant et, en quelques années, se retrouvent quasiment dans la pauvreté pour cause de faillite, en raison du fait qu'ils ne sont pas spécialistes. Je le déplore! Mais je ne peux que constater ce phénomène, car le Conseil d'Etat n'a pas voulu accepter ce volet du règlement des PUS pour tenter de garantir la mixité fonctionnelle dans les quartiers. Le Tribunal fédéral l'a refusé aussi. Par ailleurs, le Canton laisse la liberté du commerce se déployer dans notre ville et nous en subissons les conséquences, voilà! Je suis désolé de vous le dire, Madame Romano, mais il y a des fois où l'on est impuissants!

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Les habitants du quartier de Saint-Jean, notamment de la rue de l'Encyclopédie, m'ont signalé que les Chemins de fer fédéraux (CFF) voulaient entreposer du matériel dans le secteur du chemin Galiffe. Ces citoyens sont très inquiets pour la tranquillité de leur quartier. Pouvez-vous nous en dire plus, Mesdames et Messieurs les magistrats? De quel matériel s'agit-il?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Vous parlez du secteur du chemin Galiffe, Madame Menétrey... Il y aura d'ailleurs une fête là-bas demain avec différentes associations fortement engagées dans la lutte contre l'exclusion: le Centre social protestant, l'Atelier Galiffe, Café Cornavin qui assure la distribution de repas, les acteurs de l'action sociale de proximité qui déploient leur action dans ce quartier... C'est un espace en mutation, puisque certains devront déménager et qu'il y a des projets de construction. S'agissant du matériel, j'invite les associations dont vous parlez à solliciter nos services pour trouver une solution. Merci!

M. Amar Madani (MCG). Ma question concerne le sport mais, comme il s'agit d'un point précis relatif à des travaux, je suppose que c'est M. Rémy Pagani qui en est le destinataire. Une entreprise suisse-allemande a été choisie pour aménager en un temps record – à savoir en deux semaines au mois d'août dernier – la piste d'athlétisme du centre sportif du Bout-du-Monde. Malheureusement, il faut constater que le résultat est catastrophique: il y a des bosses et l'absorption d'eau n'est pas conforme aux normes en vigueur.

De plus, à l'heure actuelle, cette piste n'est toujours pas homologuée. Par conséquent, ni les meetings internationaux ni les championnats – suisses ou autres – ne peuvent y être organisés. Même le meeting d'athlétisme AthlétiCA-Genève est menacé; les Jeux nationaux pour sportifs en situation de handicap mental, prévus pour l'été 2018, sont compromis eux aussi.

Ma question est la suivante: comment une entreprise qui n'a pas présenté les garanties nécessaires a-t-elle pu être choisie pour réaliser ces travaux? Pourquoi l'accord afférent à cet aménagement a-t-il été donné, alors que la fiabilité et la qualité de celui-ci n'étaient pas conformes aux normes en vigueur?

M. Rémy Pagani, maire. Les problèmes sportifs ne relevant pas de mon dicastère, Monsieur Madani, c'est M. Sami Kanaan qui pourra vous répondre sur ce point.

Concernant les procédures liées aux travaux, Mesdames et Messieurs, vous êtes tous au courant du fait que nous devons suivre la modalité des appels d'offres internationaux. Il s'agit là de travaux très spécifiques, l'entreprise en question a posé sa candidature et un jury l'a choisie, car elle présentait des références de qualité. Enfin, le prix intervient à 60% dans ce choix, fondé par ailleurs sur diverses recommandations et notamment sur le nombre d'apprentis employés. Voilà la pratique généralement adoptée.

S'il y a malfaçon – en l'occurrence c'est le cas – l'entreprise impliquée et les assurances se doivent de remettre le dispositif en état très rapidement. Ici, il faudra faire en sorte que les concours d'athlétisme auxquels vous avez fait référence, Monsieur Madani, se déroulent dans de bonnes conditions. Sachez que je veille à ce que cette entreprise soit soumise à des règles lui imposant – avec ses assurances – de nous rembourser les dégâts irréparables ou, du moins, de nous dédommager pour que l'on réaménage cette piste d'athlétisme comme elle était initialement prévue.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je tiens à m'excuser auprès de M^{me} Menétray, l'acoustique est tellement mauvaise dans cette salle qu'on ne comprend pas bien les questions posées. Elle m'interrogeait au sujet du matériel que les CFF entendent apparemment entreposer dans le périmètre du chemin Galiffe. Personnellement je ne suis pas au courant, mais le Conseil administratif verra de quoi il s'agit et répondra peut-être aux inquiétudes des habitants.

De plus, excusez-moi mais j'ai fait une erreur dans ma réponse précédente: les portes ouvertes au chemin Galiffe, ce n'est pas demain, c'est jeudi!

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Elle est d'une actualité tout à fait brûlante, semble-t-il! J'ai bien entendu les propos de M^{me} Salerno tout à l'heure, lorsqu'elle a précisé à juste titre qu'il fallait toujours faire la distinction entre propos personnels et propos officiels. Par conséquent, je suppose que l'exécutif fera en sorte de régler ou de cadrer davantage les discours des personnes qu'il délègue officiellement pour s'exprimer en son nom devant une association particulière. Surtout, je me demande si ledit Conseil administratif ne devrait pas afficher la même retenue et se comporter comme un exécutif tenu d'adopter un discours politique neutre représentant toute la population, lorsque le Conseil municipal est confronté à des objets déposés sur la situation politique en Colombie ou en Turquie, par exemple, pour ne nommer que ces pays-là...

Le président. C'est gênant, car M. Pagani est interpellé dans le cadre de cette question au même titre que l'ensemble du Conseil administratif. Or, la vice-maire n'étant pas là, c'est à lui que je passe la parole... Mais c'est un peu fâcheux!

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, serait-ce à dire que nous devons contrôler tous les propos de chaque membre du Conseil administratif lors de leurs déplacements? Je prendrai l'exemple de l'un de mes collègues que je ne veux pas citer nommément, lequel a soutenu le nouveau gouvernement français... Nous sommes en démocratie et nous estimons que les uns et les autres peuvent s'exprimer librement pour faire part de leurs opinions, jusqu'à preuve du contraire. Je ne pense pas qu'un règlement puisse y changer quoi que ce soit. Au contraire des autorités fédérales et cantonales, en tant qu'autorités communales nous avons la liberté de parole face à toutes les personnes que nous recevons.

Je citerai un cas très précis: je me souviens d'avoir reçu M. Marzouki à la Maison des associations. Lorsqu'il a été élu président de la Tunisie, l'une des premières choses qu'il ait faites fut de venir au Palais Eynard me remercier du soutien que je lui avais donné – en mon nom personnel, bien évidemment – alors qu'il participait à un congrès d'opposants à M. Ben Ali à la Maison des associations. Ses remerciements à mon égard ont fait passablement jaloux! Je pense que nous avons une certaine liberté de pensée et d'action, dans la mesure où ce genre de prises de position – comme la mienne dans ce cas – sont tout à fait personnelles.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je ne pensais pas intervenir, mais M. Pagani a fait référence à l'un de mes déplacements en France, notamment quand j'ai rencontré le secrétaire général de l'Élysée. Je voulais juste

préciser à cette assemblée que je l'ai fait à mes propres frais et non pas aux frais de la Ville de Genève!

Une voix. Bravo! (*Rires et applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ceux d'entre vous qui ont suivi l'actualité politique brûlante du Grand Conseil auront remarqué que ce dernier, dans sa grande sagesse, a renvoyé au Conseil d'Etat la semaine dernière une pétition concernant un pipi de chien à 350 francs! Je m'explique: le plénum cantonal a voté à la quasi-unanimité – puisqu'il n'y avait que trois abstentions, sauf erreur – le renvoi à l'exécutif de cette pétition déplorant l'amende de 350 francs infligée à une brave dame qui avait laissé son chien uriner sur la chaussée. Evidemment, tout le monde était assez révolté par cette affaire!

A bien y réfléchir, je me demande comment on peut en arriver à infliger une amende de 350 francs à une brave dame qui promène son chien et le laisse faire un petit pipi dans la rue, alors que les dealers pissent en veux-tu en voilà dans les écoles des Pâquis! Mais on en a déjà parlé, je ne veux pas revenir là-dessus.

A partir de cet incident, je m'interroge: il y a deux ou trois semaines, lors de la *Saga des Géants*, près de 800 000 personnes ont vu une vieille dame – assez grande, d'ailleurs – faire pipi dans la rue... Je voulais savoir à combien se monterait l'amende!

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M^{me} Fabienne Beaud (DC). Ma question s'adresse au maire, M. Pagani. Elle concerne l'éclairage de la plaine de Plainpalais. Un soir où je me promenais, j'ai constaté que les lumières ne fonctionnaient pas du côté de l'avenue du Mail. Ce matin, en sortant, j'ai vu qu'à 7 h 15 les lumières étaient allumées à l'avenue du Mail. Je m'interroge: éteint-on les lumières, le soir venu, pour faciliter un certain commerce?

M. Rémy Pagani, maire. Je trouve la fin de votre intervention regrettable, Madame. Comme si nous étions des suppôts du trafic de drogue! Ce n'est pas du tout ça! Quel est le problème? Vous le savez très bien: j'espère terminer un jour – avant de quitter ce parlement – la réfection de la plaine de Plainpalais.

Nous rencontrons des difficultés à cause de conduites désuètes qui datent de Mathusalem! Je remercie les commerçantes et les commerçants – M^{me} Richard en particulier – de nous avoir aidés à faire en sorte qu’au moins la moitié des allées périmétrales soient remises en état. Elles sont actuellement en travaux. Nous devons y installer des fontaines... (*Remarque de M^{me} Beaud.*) Allez voir le chantier, Madame! Nous devons y installer de nouveaux candélabres et de nouveaux tuyaux, tout cela demande du temps. Les tuyaux qui datent d’il y a soixante ans, voire plus, provoquent parfois des pannes; c’est malheureusement ce qui s’est produit ces derniers jours. Je vous prie de nous en excuser, Madame la conseillère municipale. Toutefois, comme vous l’avez constaté, nous avons rétabli l’électricité.

M. Jean Zahno (UDC). J’avais prévu d’adresser ma question sur le centre sportif du Bout-du-Monde au magistrat Kanaan, mais M. Pagani a déjà donné une réponse concernant les malfaçons dans la pose du revêtement de la piste d’athlétisme. Je poserai donc une question complémentaire, Messieurs les magistrats: quand pensez-vous en avoir fini avec ce problème?

Le président. Le magistrat vous répondra demain.

M. Emmanuel Deonna (S). Ma question s’adresse à M. Pagani. D’importants travaux ont été effectués sur le pont de Carouge en 2016. La restauration et la rénovation de l’ancien Pont-Neuf, menées par la Ville de Carouge et la Ville de Genève, ont permis de rendre à ce pont son lustre d’antan et de l’adapter au mode de circulation d’aujourd’hui. Tout en saluant cette réussite, plusieurs habitants du quartier s’étonnent de l’état du quai du Cheval-Blanc et, en particulier, du trottoir pour la promenade le long de l’Arve qui est dans un état déplorable: le bitume a de nombreux trous, il y a des inégalités de niveau et très peu d’éclairage. Plusieurs citoyens disent renoncer à emprunter cette voie en entier une fois la nuit tombée. Ils se demandent pourquoi on n’y a visiblement pas entrepris de travaux. Ma question est donc la suivante: qu’en est-il des travaux de remise en état du quai du Cheval-Blanc, pourtant annoncée en 2012 – voire déjà avant, en 2010 – me semble-t-il?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, votre question est tout à fait pertinente. Vous le savez, nous avons dû faire des arbitrages en matière d’investissements municipaux. Dans ce cadre, les travaux que vous mentionnez ont été mis en deuxième ligne de priorité dans l’attente de la rénovation

Questions orales

du pont de Carouge. Je vous présenterai dans quelques semaines une proposition visant à aménager l'un des tronçons de la voie verte, de l'ancienne fonderie de Carouge jusqu'au pont des Acacias. Cela nous permettra de rénover tout le quai du Cheval-Blanc, qui le mérite bien.

J'en profite pour vous dire que j'ai donné un autre feu vert... Certains habitants ayant constaté – à raison – qu'en rénovant le pont de Carouge on avait placé un immense poteau d'éclairage sur le petit escalier qui descend le long de l'Arve, j'ai validé une légère modification de ce dispositif: désormais, on pourra contourner ce poteau grâce à une petite excroissance solide. Ainsi, dans quelques semaines, les personnes qui avaient l'habitude de descendre sur les rives de l'Arve pourront le faire à nouveau.

M. Olivier Wasmer (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur le maire, nous savons tous que vous vous intéressez beaucoup plus à vous mêler de politique espagnole – au grand dam du consul d'Espagne, d'ailleurs – ou à voyager en Colombie aux frais des contribuables qu'à vous occuper des chantiers de Genève, activité pour laquelle vous avez été élu...

J'en reviens au chantier du quai des Bergues. Mon éminent collègue M. Subilia vous a posé tout à l'heure une question concernant la fin des travaux, mais il y a plus grave encore. De nombreux témoins m'ont rapporté que, ce matin, il n'y avait aucun ouvrier sur le chantier entre 8 h 50 et 10 h 30. Cela s'est d'ailleurs déjà produit à de nombreuses reprises. J'aimerais savoir si vous gérez ce chantier et si vos collaborateurs le surveillent. Comme vous l'a dit M. Subilia tout à l'heure, tous les commerçants souffrent de ces travaux, qui ont débuté avec près de deux ans de retard. De plus, 30 places de parking ont été supprimées. Je répète: j'aimerais savoir si vous maîtrisez ce chantier, ou si les conventions collectives de travail prévoient des pauses-café d'une heure et demie pour les ouvriers...

M. Rémy Pagani, maire. Je répondrai la même chose que précédemment, Monsieur le conseiller municipal: je pensais – de bonne foi – pouvoir faire en sorte que les commerçants subissent le moins de nuisances possible. Nous avons donc commencé la remise en état du quai – un très beau travail, d'ailleurs, je remercie les entreprises qui l'ont réalisé. Vous auriez au moins pu relever que les ouvriers de ce chantier ont fourni un travail très professionnel et de grande qualité, le quai ancien ayant retrouvé son état antérieur. C'est un premier point.

En outre, nous avons engagé des travaux devant l'Hôtel des Bergues et progressé en quatre ou cinq étapes. Aujourd'hui, on en est à la dernière, vers le pont

de l'île. Je pensais revenir dans l'autre direction avec les mêmes étapes – tout cela a été coordonné – mais cela ne dépend malheureusement pas de moi. S'il fallait prendre la truelle, je le ferais pour régler les problèmes, vous savez que j'en suis capable!

Toujours est-il que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a malencontreusement décidé – ou plutôt, elle a émis un préavis dans ce sens – qu'il fallait maintenir l'ancien trottoir. Moi, je n'ai jamais vu ce trottoir sur les photos! Nous voulions un aménagement avec des pavés, comme à Sion. Nous sommes donc en discussion avec la CMNS, car je ne veux pas la braquer. Il s'agit de démêler le pourquoi du comment, afin de trouver une solution à l'amiable pour continuer les travaux. C'est une question de temps – de semaines, peut-être – avant de pouvoir repartir dans l'autre sens en direction de l'Hôtel des Bergues. Je ne voudrais pas désorganiser ce chantier en repliant tout, puis devoir recommencer à dépenser de l'argent – cet argent qui nous a été confié par les contribuables – pour remobiliser ensuite l'entreprise.

Voilà pourquoi j'espère que les commerçants patienteront. S'il faut trouver des aménagements, je serai le premier à me rendre sur place dans ce but, d'ailleurs je connais très bien ces commerçants. Mais je ne vois pas comment nous pourrions débarrasser ce chantier dans les circonstances actuelles, d'autant plus que la résolution du blocage est une question de jours ou de semaines. Je vous remercie de votre attention et de votre patience, Monsieur Wasmer.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne les travaux en cours à la place Claparède. Quand on monte le boulevard des Philosophes et qu'on veut ensuite tourner à droite dans la rue Emile-Yung, les priorités sont peu claires. On a constaté plusieurs... disons des frictions – au moins – entre automobilistes, cyclistes, véhicules des Transports publics genevois (TPG), et j'en passe. J'aimerais savoir qui est responsable de ces travaux et des priorités à cet endroit: la Ville ou l'Etat? Si c'est la Ville, pourquoi les associations en faveur de la mobilité douce, entre autres, n'ont-elles pas été consultées? Ce carrefour est relativement dangereux! Si ce n'est pas la Ville qui est responsable, eh bien, nous adresserons la même question à M. Barthassat...

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, j'interviens pour vous dire que ces aménagements nous ont causé beaucoup de problèmes. J'attends de voir l'utilisation qu'en font les automobilistes, les cyclistes et les piétons pour me déterminer et envisager, éventuellement, de les modifier ou de faire d'autres propositions. C'est le fruit d'un compromis entre la Direction générale des transports et la Ville de Genève. Par ailleurs, nous avons des

Questions orales

autorisations en force et on nous a demandé de changer le marquage pour toute une série de raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici. Toujours est-il que j'attends de voir le fonctionnement de ces nouveaux aménagements pour proposer ou prendre des mesures.

Pour éviter une nouvelle question ou interpellation, je profite d'avoir la parole pour vous dire, si vous ne l'avez pas encore constaté, qu'il n'y a pas de marquage au boulevard James-Fazy depuis des mois. En fait, nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord avec la Direction générale des transports pour que la piste cyclable – en tout cas – soit signalée comme nous l'entendons et comme les citoyennes et citoyens du canton l'ont d'ailleurs voulu, afin de faciliter la mobilité douce. Là encore, j'espère trouver un compromis avec le responsable du Département cantonal de l'environnement, des transports et de l'agriculture chargé des questions de mobilité.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Depuis une dizaine de jours, il y a au pont du Mont-Blanc un nouvel aménagement favorisant l'accessibilité et la sécurité des cyclistes: il s'agit d'un espace réservé aux vélos le long du pont, du côté droit en remontant des Eaux-Vives aux Pâquis. Quant au trottoir, théoriquement, il devrait être réservé aux piétons. Or, pas plus tard qu'hier, j'ai été interpellé au sujet d'une altercation entre un piéton et un cycliste. En l'occurrence, un cycliste a malheureusement renversé un piéton alors qu'il pouvait accéder à la voie destinée aux vélos pour traverser le pont du Mont-Blanc – mais il a refusé de la prendre.

Ma question s'adresse à M. le magistrat en charge de la police municipale. Monsieur Barazzone, vu que vous êtes un fervent défenseur des droits et du respect des règles, j'aimerais savoir si vous entendez adresser une directive à la police municipale pour garantir l'application de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR). Demanderez-vous à la police municipale de faire d'abord de la prévention, puis de la répression, comme le stipulent ces textes? Il n'y a pas de raison que les cyclistes ne s'y conforment pas, alors que les automobilistes et les motocyclistes y sont soumis.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je prends votre question comme une suggestion et je vous en remercie, Monsieur Haas. Cela dit, je vous rappelle que nous avons tenu le même discours quant aux parcours mixtes conçus avec le département cantonal compétent dans les parcs: nous avons décidé de commencer par une phase de prévention, puis de passer à la répression. Vous mentionniez le pont du Mont-Blanc. Là aussi, soyons pragmatiques! Cet

aménagement est assez nouveau pour les cyclistes, il faut le reconnaître. Moi-même, je m'y suis rendu et j'ai constaté qu'on ne savait pas vraiment où entrer sur cette piste. Il y a encore des poteaux... On aura donc une période de transition pendant laquelle les gens vont s'habituer à ce nouvel aménagement; nous ferons de la prévention pour expliquer son fonctionnement. Ensuite viendra le temps de la répression...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je réponds à M. Zahno qui, suite à la question posée précédemment par M. Madani, m'interrogeait tout à l'heure sur le calendrier des travaux de remise en état de la piste d'athlétisme au centre sportif du Bout-du-Monde. Comme l'a dit M. Pagani, nous avons eu de vrais soucis avec ce chantier! La piste a été mise en service, mais elle est défectueuse, d'où les plaintes justifiées des athlètes. Les travaux supplémentaires auront lieu durant les vacances scolaires, soit la semaine prochaine. Normalement, la piste devrait ensuite être en bon état.

Le président. Merci. Je donne dix secondes à M. Barazzone pour compléter une réponse...

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à M. Sormanni concernant la prolongation de l'autorisation d'exploitation des terrasses des établissements publics. Tout à l'heure, j'ai omis de préciser la date exacte jusqu'à laquelle ces terrasses pourront être utilisées: c'est le 12 novembre. Normalement, l'exploitation se termine à la fin du mois d'octobre, mais nous la prolongeons de deux semaines jusqu'au 12 novembre 2017. Je le souligne à l'intention de tous les commerçants et exploitants de terrasses qui nous écoutent.

Le président. Nous avons reçu quatorze motions d'ordonnancement demandant l'urgence sur autant de points, dont certains figurent déjà à l'ordre du jour et d'autres sont nouveaux. Nous passons à présent au vote de ces motions d'ordonnancement.

La première demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution nouvelle R-212 de M^{me} et MM. Alain de Kalbermatten, Patricia Richard, Pierre Scherb et Daniel Sormanni, intitulée «Opposition à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 20 septembre 2017, relative à la subvention de 330 000 francs, prélevée sur le

budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône, soumise au droit d'opposition des conseils municipaux (article 79 LAC) (D-30.55)». Je donne la parole pendant une minute à l'un ou l'une des auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre cette urgence.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je m'en tiendrai ici à l'urgence de la résolution R-212, sans présenter sur le fond notre opposition à la décision D-30.55 de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG). Monsieur le président, pourriez-vous appeler nos chers collègues, s'il vous plaît, afin que tous se mobilisent pour le vote qui va suivre? Merci beaucoup! Tout simplement, étant donné que nous avons affaire à une décision de l'ACG, nous sommes obligés de déposer une résolution pour pouvoir nous y opposer. De plus, il y a un délai légal à respecter. Je suis donc contraint de demander que le Conseil municipal traite en urgence notre résolution.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-212 est acceptée par 36 oui contre 32 non.

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1319 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Sophie Courvoisier et Patricia Richard, intitulée: «Pour la sauvegarde des commerces du quai des Bergues». Je donne la parole pendant une minute à l'un ou l'une des auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre cette urgence.

M. Pierre Scherb (UDC). Il s'agit des travaux d'encorbellement du quai des Bergues, qui ont occasionné la suppression de places de stationnement. Or, le quai des Bergues est situé dans un périmètre touristique stratégique, notamment pour les hôtels cinq étoiles et les nombreux commerces haut de gamme qui souffrent de cette situation. La motion M-1319 demande la remise en service immédiate des places de stationnement supprimées au quai des Bergues, entre le pont de l'Île et le pont des Bergues.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1319 est refusée par 38 non contre 28 oui (1 abstention).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence et le renvoi immédiat à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication de la motion M-1316, intitulée «Antennes, rayonnements et principe de précaution: protégeons la santé de nos enfants!». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à l'un ou l'une des auteurs de cette motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Alfonso Gomez (Ve). Il s'agit d'une motion sur le développement des antennes 5G. Vous savez, Mesdames et Messieurs, que les opérateurs et la Confédération font pression pour installer des infrastructures 5G dans les villes.

Le président. Nous devons nous prononcer sur l'urgence, Monsieur Gomez.

M. Alfonso Gomez. Mais oui! J'ai une minute pour m'exprimer, oui ou non? J'explique l'urgence, Monsieur le président!

Le président. Continuez!

M. Alfonso Gomez. Nous avons donc décidé de demander l'urgence sur la motion M-1316, car l'installation des antennes risque de débiter très prochainement et il y a, de plus, un risque sanitaire – surtout près des écoles. Telle est la raison pour laquelle je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette urgence pour que la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication puisse traiter notre motion le plus rapidement possible.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1316 est acceptée par 38 oui contre 27 non.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1313, intitulée «Votation municipale annulée: pour que toute la lumière soit faite». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole à M^{me} Richard.

M^{me} Patricia Richard (LR). La motion M-1313 a été déposée lors de la session plénière précédente, mais nous n'avons pas eu le temps de la traiter. Nous souhaitons pouvoir voter ce soir en urgence son renvoi direct à la commission

des finances. Le débat de fond ayant déjà eu lieu la dernière fois, ce devrait être très rapide.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1313 est acceptée par 37 oui contre 32 non.

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution nouvelle R-213 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Patricia Richard, intitulée «Pour empêcher la sous-enchère de la sous-traitance sur les chantiers publics».

M. Alfonso Gomez (Ve). La résolution R-213, dont nous demandons le vote sur le siège en urgence afin qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif, est due à notre préoccupation et à celle des partenaires sociaux face à la précarisation du travail dans les chantiers, principalement à cause de la multiplication des contrats temporaires et du nombre de sous-contractants. Nous demandons donc que cette résolution urgente soit traitée demain et renvoyée directement au Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, bien que tout soit sous contrôle – du moins en ce qui concerne les chantiers de la Ville de Genève – je soutiens cette demande de vote sur le siège, car la précarisation du travail est aussi l'une de mes préoccupations. Cette résolution me permettra de revisiter – s'il le fallait encore – l'ensemble des procédures de l'administration municipale y afférentes. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de faire droit à cette demande d'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-213 est acceptée par 61 oui contre 5 non (3 abstentions).

Le président. La sixième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1318, intitulée «Pour un soutien des autorités de la Ville de Genève à la grande marche pour la paix reliant New Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020)». Ce point figure déjà à notre ordre du jour.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons demandé l'urgence sur la motion M-1318, qui figure à l'avant-dernier point de notre ordre du jour, pour une raison très simple: elle concerne l'organisation d'un grand événement, la marche pour la paix Jai Jagat 2020, qui aboutira à Genève. Une telle manifestation demande un gros travail d'organisation, or elle aura lieu dans un peu plus de deux ans – pour ainsi dire déjà demain! Par ailleurs, au niveau cantonal, une motion similaire a été votée la semaine dernière par une large majorité du Grand Conseil. Je vous enjoins donc de voter l'urgence sur celle-là, pour faire avancer les choses.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1318 est acceptée par 59 oui contre 4 non (2 abstentions).

Le président. La septième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du rapport M-1014 A de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion M-1014, intitulée «Ecoles primaires des Pâquis: trafic de drogue, spectacle permanent pour les enfants». Ce point figure déjà à l'ordre du jour.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois demande le traitement en urgence du rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication sur la motion M-1014, qui traitait effectivement des problèmes de trafic de drogue autour de l'école primaire des Pâquis. C'est une problématique au sujet de laquelle nous avons déjà débattu lors de la dernière session plénière, où nous avons évoqué le problème des dealers qui vont pisser autour de cette école. Je pense que le rapport M-1014 A tombe à point nommé, puisque les débats ont été larges et se sont étendus tous azimuts concernant ces problèmes de dealers aux Pâquis – et pas seulement dans ce quartier, d'ailleurs, car il y en a dans tout le canton maintenant. J'aimerais que vous attachiez une importance particulière à la présence de dealers autour des écoles, Mesdames et Messieurs; ce n'est pas un sujet anodin! Je demande donc l'urgence sur ce rapport, afin que nous puissions réellement en débattre.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1014 A est refusée par 37 non contre 27 oui.

Le président. La huitième motion d'ordonnancement demande le renvoi direct et en urgence à la commission des finances de la proposition PR-1255 du Conseil administratif en vue de la modification des statuts de la Fondation de la

Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que les chefs de groupe avaient opté tout à l'heure pour le renvoi de cet objet à la commission du logement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne vois pas pourquoi renvoyer la proposition PR-1255 à la commission du logement; c'est la commission des finances qui doit s'occuper de cette problématique. De plus, il s'agit en l'occurrence des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social: cela n'a rien à voir avec la politique du logement! Par conséquent, je demande que cet objet soit renvoyé en urgence à la commission des finances.

Le président. On votera donc son renvoi direct à la commission des finances?

M. Daniel Sormanni. Tout à fait!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-1255 est refusée par 53 non contre 16 oui.

Le président. La neuvième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution nouvelle R-214 de MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Pascal Spuhler et Daniel Sormanni, intitulée «Chantier du Grand Théâtre: une commission ad hoc pour élucider les causes et évaluer les conséquences de l'inondation».

M. Pierre Gauthier (HP). Nous avons alerté M. Pagani le 6 juin 2017 à la séance de 20 h 30 sur les problèmes liés au chantier du Grand Théâtre. Il nous a répondu, je cite: «Je n'ai pas eu connaissance de ces indications et je démens formellement ces élucubrations.» Quatre mois après, la presse a révélé l'importance de la catastrophe technique, humaine, artistique et financière qui est en train de se produire. Nous pensons qu'il est urgent et important de constituer une commission ad hoc pour faire la lumière sur ce qui n'est pas des élucubrations. Si le Conseil municipal refuse, alors même qu'aucun parti n'a déposé de demande pour élucider les problèmes du chantier du Grand Théâtre, autant dire que la population ne sera jamais informée de ce qui s'y passe réellement! Or jusqu'à présent, dans cette affaire, nous n'avons droit qu'à des élucubrations et non à la vérité. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, merci donc de soutenir la résolution R-214 déposée dans ce but.

Le président. Je rappelle que nous débattons sur l'urgence.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai fourni tout à l'heure des explications sur cette problématique et je crois que la commission des travaux et des constructions est au courant de l'ensemble des questions liées au chantier du Grand Théâtre – notamment en ce qui concerne les divers et imprévus. Je veux bien aller visiter le chantier avec vous pour vous montrer...

Le président. Exprimez-vous sur l'urgence, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, maire. Oui! Je conclurai par là, Monsieur le président. Je trouve qu'il serait quand même un peu exagéré de créer une commission d'enquête sur cette affaire. Cela étant, je me tiens à disposition pour donner toutes les explications requises. Il faut aller sur le chantier pour voir comment ça se passe, au lieu de faire une commission d'enquête... Voilà!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-214 est refusée par 59 non contre 11 oui (1 abstention).

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de notre ancien collègue actuellement député, M. Mathias Buschbeck. (*Applaudissements.*)

Le président. La dixième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1320 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Jean-Philippe Haas, Souheil Sayegh et Daniel Sormanni, intitulée «Trois terrains de beach-volley au parc des Franchises».

M. Grégoire Carasso (S). M. Buschbeck appréciera que nous traitions ce point concernant le quartier de la Concorde alors qu'il assiste à nos débats depuis la tribune du public...

Depuis cinq ans, trois terrains de beach-volley ont été installés à l'avenue Henri-Golay. Vous n'êtes pas sans savoir, chers collègues, qu'en janvier 2018 un projet de

construction de logements débutera à cet endroit et que le sort de ces terrains pré-occupe l'association des jeunes qui les animent et les rendent attractifs tout au long de l'année depuis cinq ans, à la satisfaction de tous les acteurs du quartier ainsi que des milieux du beach-volley. Résumer tout cela en une minute, c'est dur...

Il y a une convergence d'intérêts et beaucoup de bonne volonté pour étudier la possibilité de déplacer ces terrains au parc des Franchises, projet qui ne demande qu'à être porté par la commune de Vernier, l'Etat et la Ville de Genève. Nous vous proposons donc d'accepter cette urgence, afin de pouvoir renvoyer la motion M-1320 à la commission des sports qui verra de plus près ce qu'il en est.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1320 est acceptée par 49 oui contre 20 non.

Le président. La onzième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du rapport PR-1234 A de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de six crédits pour un montant total de 6 123 100 francs visant à des aménagements sportifs au stade du Bois-de-la-Bâtie, au stade des Libellules et au centre sportif de Vessy.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). La proposition PR-1234 était liée à la motion M-1106, acceptée à l'unanimité par la commission des sports, qui visait à réaliser et à rénover des terrains de rugby et de football américain à Vessy. Par la suite, le magistrat nous a soumis la proposition PR-1234 du Conseil administratif qui a été étudiée en commission et acceptée à l'unanimité par les commissaires de tous les partis. Le problème, c'est que, si elle n'est pas votée en urgence par le plénum – il n'y aura pas forcément de débat sur cet objet, vu son approbation unanime en commission – les travaux ne pourront pas commencer. Or, il faut qu'ils soient réalisés au plus vite, pour que les joueurs et les équipes de football américain et de rugby puissent évidemment bénéficier des nouveaux terrains. Peut-être le magistrat Kanaan nous dira-t-il un mot là-dessus...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je confirme les propos de M. Haas. Le crédit de la proposition PR-1234 a été voté à l'unanimité en commission mais, pour engager les travaux, nous avons besoin que le plénum l'accepte à son tour. Le rapport y afférent figure au point 23 de l'ordre du jour; il pourrait éventuellement être traité au cours de cette session mais, vu le rythme auquel les urgences sont votées ce soir, j'ai quelques craintes pour nos terrains de sport... Etant donné l'unanimité du vote de la commission des sports, Mesdames

et Messieurs, je vous serai très reconnaissant d'accepter l'urgence et la proposition elle-même durant cette session.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1234 A est acceptée par 59 oui contre 6 non.

Le président. La douzième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1321 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier, intitulée «Transparence sur le chantier du Grand Théâtre».

M. Pierre Gauthier (HP). Mesdames et Messieurs, en l'absence de mon collègue Stéphane Guex, retenu par d'autres occupations, c'est moi qui ai la lourde tâche de vous présenter cette urgence. La presse ayant révélé ce week-end les problèmes liés au chantier du Grand Théâtre, nous voulons que cessent les approximations et les faux-semblants. Nous voulons obtenir des informations concrètes, réelles, objectives sur ce qui est en train de devenir un véritable scandale à Genève! Nous demandons au Conseil administratif des éléments très factuels sur le chantier du Grand Théâtre, au sujet duquel – malgré toutes les affirmations du contraire – nous ne recevons que des informations contradictoires depuis le mois de juin. On nous accuse de produire des élucubrations mais, ensuite, on ne sait plus qui élucubre vraiment!

Nous souhaitons l'urgence sur la motion M-1321, car il est indispensable d'obtenir la transparence concernant le chantier du Grand Théâtre. Je remercie le plénum de voter l'urgence de cette motion qui demande des éléments très factuels et très concrets au Conseil administratif.

M. Rémy Pagni, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je trouve un peu superfétatoire de reprendre la parole à ce sujet, mais M. Gauthier a laissé entendre que les problèmes du chantier du Grand Théâtre avaient été révélés par la presse... Je sais bien que les journalistes d'investigation sont des gens pleins d'imagination, mais tout de même! Nous avons convoqué une réunion pour informer le conseil de la Fondation du Grand Théâtre et les employés de cette institution. A mon grand étonnement, nous avons été applaudis par l'assemblée du personnel à la fin des discussions! Voilà quelle est la situation.

J'inviterai la commission des travaux et des constructions à visiter le chantier. C'est une étape importante, car les commissaires pourront ainsi avoir tous les éléments concrets fournis par des professionnels. Aussi bien le géotechnicien que

les architectes sont à votre disposition pour vous donner des explications, Mesdames et Messieurs. Prenez le cas de la Philharmonie de l'Elbe, à Hambourg: les travaux se sont terminés avec cinq ans de retard. On est mal placés pour faire des critiques, à Genève, quand on sait que l'Opéra des Nations, qui devait nous coûter de l'argent, nous en rapporte actuellement. Il y avait un déficit prévu de 1,4 million de francs – je suis hors sujet, mais...

Le président. Vous devez conclure.

M. Rémy Pagani, maire. On aura un petit bénéfice avec l'Opéra des Nations!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1321 est refusée par 47 non contre 21 oui (1 abstention).

Le président. La treizième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution nouvelle R-215 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier, intitulée «Retards du chantier du Grand Théâtre, mise en garde». Je crois que nous nous sommes déjà expliqués sur la problématique du chantier du Grand Théâtre. Par souci de démocratie, Monsieur Gauthier, je vous donne la parole. Dites-nous si c'est un nouveau sujet...

M. Pierre Gauthier (HP). Je salue ce souci et je vous remercie de vous soucier de la démocratie, Monsieur le président. Tel n'est pas le cas de tout le monde, visiblement! L'affaire du chantier du Grand Théâtre pose évidemment un problème supplémentaire: celui du personnel, dont le travail sera complètement chamboulé en raison du retard des travaux. Nous souhaitons que le plénum accepte l'urgence de la résolution R-215, afin que nous puissions transmettre au Conseil administratif un certain nombre de recommandations concernant le personnel du Grand Théâtre qui devrait, grâce à cette résolution, être protégé des velléités de certains de l'exploiter de manière indue alors qu'il est déjà grandement sous pression. Voilà en quoi ce sujet est quelque peu différent du problème du sable dans les installations techniques...

Le président. Nous l'avons tout à fait compris!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-215 est refusée par 67 non contre 1 oui (1 abstention).

Le président. Enfin, la quatorzième et ultime motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1322 de M^{me} et MM. Stéphane Guex, Pierre Gauthier et Sandrine Burger, intitulée «Travaux du Grand Théâtre: la nappe phréatique en danger?». Je donne la parole pendant une minute à l'un ou l'une des auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Pierre Gauthier (HP). La nappe phréatique contient l'eau que nous buvons. Comme l'a rappelé M. Pagani tout à l'heure, il y a dans les sous-sols du Grand Théâtre une cuve contenant des liquides extrêmement toxiques: les liquides hydrauliques qui servent à faire fonctionner les vérins de la machinerie. Ce que nous souhaitons savoir, via la motion M-1322, c'est si la nappe phréatique a été touchée par les travaux de rénovation, oui ou non, et si elle a subi une quelconque pollution. Il nous semble tout à fait légitime de demander cela. Voilà pourquoi nous avons déposé cette motion en demandant son traitement en urgence. Nous souhaitons évidemment que vous soyez attentifs à cet aspect, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1322 est refusée par 52 non contre 13 oui (2 abstentions).

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 45. Je vous souhaite un excellent appétit, Mesdames et Messieurs.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2762
2. Communications du Conseil administratif	2762
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2762
4. Election d'un ou d'une représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative (statuts de la fondation, art. 9.2.4) (RCM, art. 130, lettre A)	2769
5. Election d'un-e représentant-e Vert-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M ^{me} Marie-Pierre Theubet, démissionnaire (statuts de la fondation du 28 mars 1979 modifiés par le Conseil municipal le 15 octobre 2008, art. 9 et 10) (RCM, art. 130, lettre B)	2770
6. Questions orales	2771
7. Propositions des conseillers municipaux	2809
8. Interpellations	2809
9. Questions écrites	2809

Le mémorialiste:
Ramzi Touma